

opera mundi europe

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE

DANS CE NUMERO

- LA LETTRE DE LA SEMAINE (P. 1-4)

Les Communes de l'Europe
III - L'exemple anglais

- LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL (P. 5-11)

Juin : un mois chargé ; Réunion du Conseil Agricole ;
Le Président Pompidou et l'Europe ; Réunion des Mi-
nistres de la Justice ; Comité permanent de l'emploi ;
Les langues de la Communauté ; Politique régionale
et politique agricole.

- EUROFLASH (P. 12-39)

Sommaire Analytique, P. 12

Index Alphabétique, P. 37

N° 615 - 2 Juin 1971

100 Av. Raymond-Poincaré

PARIS 16^e

LIBRAIRIE

IT
~~DE~~
~~JE~~ EF
~~MI~~
EK
~~DS~~
MC

OPERA MUNDI - EUROPE

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ECONOMIE EUROPEENNE

DIRECTION GÉNÉRALE ET RÉDACTION
 100, Avenue Raymond Poincaré - PARIS 16^e
 MUNDI-PARIS
 Tél. : 704.53.20 Télex : 27 989
 CCP PARIS 3235-50

<i>DIRECTEUR</i>	Paul WINKLER
<i>Directeur Adjoint</i>	Charles RONSAC
<i>RÉDACTEUR EN CHEF</i>	André GIRAUD
<i>Service Informations</i>	} Guy de SAINT CHAMAS Alain-Yves BUAT
<i>Service Études et Documentation</i>	
<i>Institutions Européennes</i>	Jean LAURE

SUISSE

54, rue Vermont
 GENÈVE - Tél. 33 7693

BENELUX

12, rue du Cyprès
 BRUXELLES - Tél. : 18-01-93

ITALIE

Piazza S. Maria Beltrade, 2
 20123 MILANO - Tél. 872.485 - 872.492

ABONNEMENTS	Un an	6 mois
Série hebdomadaire	FF. 1.200	FF. 700
Série semestrielle	FF. 400	

(La revue n'est pas vendue au Numéro)

SIÈGE ET IMPRIMERIE SPÉCIALE D'OPERA MUNDI-EUROPE, 100, Av. Raymond Poincaré PARIS 16^e

Toute reproduction interdite, sauf accord.

Dépôt légal 2^e trimestre 1971

LA LETTRE DE LA SEMAINE

Après avoir examiné comment les Six ont tenté, chacun pour sa part - et avec un succès inégal - de porter remède aux inconvénients résultant de l'existence sur le territoire national d'un trop grand nombre de collectivités de dimensions insuffisantes (voir "Lettres" n° 610 et 611), il n'est pas sans intérêt de jeter un coup d'oeil sur ce qui se passe au Royaume-Uni à cet égard - ne serait-ce que dans la perspective de son adhésion à la Communauté.

En raison de l'extraordinaire complexité - résultant de la juxtaposition des traditions les plus diverses - du système des administrations locales et de l'enchevêtrement tout aussi extraordinaire des compétences entre collectivités aux différents niveaux territoriaux, les autorités britanniques étaient convaincues que toute l'organisation était vouée à une prochaine paralysie. Afin d'essayer d'y voir plus clair, elles constituèrent en 1965 une commission d'enquête placée sous la présidence de Sir John Maud, la "Royal Commission on Local Government in England", chargée dans un premier temps d'analyser la situation en Angleterre et au Pays de Galles. En 1969, au bout de quatre ans de travail, la Commission Maud remit son rapport au gouvernement. La conclusion en était qu'en dépit des apparences, les choses ne marchaient pas si mal.

Certes, les enquêteurs avaient commencé par être saisis d'épouvante lorsqu'ils eurent constaté que la portion du territoire national soumise à leurs investigations ne comportait pas moins de 58 Comtés comparables en importance à des départements français et dotés de pouvoirs étendus; 82 bourgs-comtés, grandes villes souvent aussi puissantes que des comtés; 264 bourgs municipaux (non county boroughs); 533 districts urbains et 475 districts ruraux coiffant 10.800 paroisses rassemblant elles-mêmes des populations susceptibles de varier entre quelques dizaines et plus de 30.000 habitants. Mais ils s'aperçurent assez vite que cet écheveau, qui était la situation de droit, représentait assez mal la situation de fait.

Ainsi, au niveau des paroisses, la loi prévoit que celles qui sont peuplées de plus de 300 habitants ont à élire un conseil municipal (parish council) comprenant de 5 à 21 membres selon le chiffre de la population totale, tandis que les paroisses n'ayant que 300 habitants ou moins ne sont pas pourvues d'un conseil, mais doivent simplement tenir une assemblée plénière (parish meeting) deux fois par an. Pourtant, alors que sur les 10.800 paroisses recensées, seules 5.600 abritent plus de 300 habitants, 7.500 ont élu un "parish council" et il n'y en a donc que 3.300 à se contenter de la formule de "parish meeting". En d'autres termes, une vie municipale au sens plein du terme s'était spontanément développée en marge de la loi .

La seconde surprise des enquêteurs fût de constater que, d'une manière générale, ces conseils paroissiaux fonctionnent de manière satisfaisante. Avec évidemment des attributions souvent limitées aux questions sociales (équipements sportifs, par exemple) et des ressources elles aussi limitées. Mais aussi à la satisfaction de la grande ma-

majorité des citoyens, ceux-ci convenant volontiers que ces conseils assurent convenablement leur représentation et expriment avec exactitude leurs aspirations, leurs revendications et leurs besoins. De plus, non content de constituer un forum apprécié pour la libre discussion des affaires locales, le conseil paroissial remplit dans bien des cas le rôle de gardien vigilant des droits et des intérêts des citoyens, prompt à intervenir auprès des autorités supérieures à l'apparition de toute menace aux libertés individuelles et locales.

Ainsi s'explique que le passage au niveau supracommunal s'effectue sans graves difficultés. C'est le district qui détient l'essentiel des pouvoirs et des ressources à l'échelon local (voierie, enseignement, urbanisme, etc ...), mais il est surveillé de trop près par les conseils paroissiaux pour être en mesure de prendre des décisions qui fassent trop ouvertement fi des desiderata exprimés dans les plus petites collectivités. Au surplus, le conseil de district est élu au suffrage universel dans les paroisses, ce qui, en tout état de cause, lui interdit d'ignorer délibérément les conditions locales dans sa politique générale.

Ainsi l'analyse un peu plus approfondie de la situation des collectivités locales dans des pays aux structures et aux mentalités ainsi différentes que la Grande-Bretagne, l'Allemagne, l'Italie et la France conduit-elle à nuancer le jugement selon lequel une large proportion d'entre elles est condamnée à disparaître. Malgré leurs insuffisances, malgré l'attraction exercée par les plus grandes villes, malgré l'évolution industrielle et commerciale, les petites communes répondent sans doute à un besoin profond et d'abord à celui qu'ont les citoyens les plus simples de faire entendre leur voix, d'exprimer leurs vœux, ou leurs choix. En conséquence, plutôt peut-être que de pousser à la disparition accélérée de ces communes, il convient de chercher le moyen pratique - en fait il y en a plusieurs, variables selon les situations concrètes - de les aider à s'adapter.

Aujourd'hui encore dans les six pays de la Communauté Européenne, près de 34 millions d'hommes sur un total de quelque 180 millions - soit un peu plus de 20 % - vivent dans des communes peuplées de moins de 2.000 habitants. La raison en est qu'en dépit de leurs défauts, ces petites communes conservent un avantage majeur, celui de rester à l'échelle humaine. De fait, ce que les citadins reprochent à leurs villes, de plus en plus, n'est-ce pas précisément de se montrer "inhumaines" ? La Commission Maud a mis ce phénomène en évidence lorsqu'elle constate dans son rapport que dans les agglomérations anglaises ou galloises de plus de 60.000 habitants, moins de 10 % de cette population s'identifient à la ville considérée comme un tout. Autrement dit, l'immense majorité de la population urbaine ne se sent véritablement attachée, ne considère comme "home area" que son environnement résidentiel immédiat : le quartier. Et l'épreuve inverse, également faite par la Commission Maud, montre de même que plus la cité est de dimensions raisonnables, plus ses habitants s'y déclarent attachés.

Ce caractère inhumain des grandes villes est ressenti avec une acuité croissante à travers toute l'Europe. Les élections municipales qui se sont déroulées en France au mois de mars 1971 ont d'ail-

leurs eu le mérite d'éclairer avec netteté l'essentiel des préoccupations des citoyens, qui se résume à ceci : refus d'une organisation municipale trop éloignée, bureaucratique, anonyme; volonté de ramener la gestion des affaires des grandes villes à une échelle plus humaine. Tels furent les thèmes électoraux les plus fréquemment et les plus activement discutés dans pratiquement toutes les villes importantes, et cela par tous les partis politiques. D'où le foisonnement des groupements de toutes sortes - professionnels, familiaux, de quartier - constitués pour obtenir, non le droit (il existe), mais la réalité d'une participation, par la voie de l'information et de la consultation, aux décisions engageant l'avenir de la collectivité.

Au reste, le nombre des abstentions au premier tour du scrutin a été parfaitement révélateur de l'insatisfaction des électeurs : alors que la moyenne nationale s'établissait à 24,8% seulement, la proportion s'élevait à 43,08 % à Paris, à environ 50 % à Strasbourg et à près de 40 % dans des villes aussi différentes que Nancy, Toulouse ou Saint Etienne. Indifférence aux affaires locales ? Non pas. Mais bien plutôt aigreur devant l'impossibilité de se faire une idée d'ensemble des problèmes locaux et de leurs solutions plausibles. Ignorance aussi de la valeur et de la compétence des candidats De là un recul - sauf raison politique majeure - devant le choix.

Comment rapprocher l'administration locale et la population dans les grandes villes ? En France, diverses expériences sont menées à cette fin. A Marseille par exemple, a été amorcée depuis quelques années une intéressante politique de décentralisation municipale. Il est vrai qu'avec plus de 25.000 hectares, la ville occupe une surface plus que double de celle de Paris, ce qui pose à la population de près d'un million d'habitants d'épineux problèmes de transport. C'est pourquoi 24 mairies annexes ont été construites, réparties au mieux à travers les quartiers. Dans ces mairies, chacun peut trouver l'essentiel des services administratifs : état civil, aide sociale, etc., ce qui évite bien des pertes de temps et beaucoup de fatigue.

Dans d'autres cités, on semble s'orienter dans le même sens. C'est le cas de Strasbourg, qui pourrait être divisée en 7 arrondissements, comme de Saint Etienne - ville de 230.000 habitants, dont la rue principale est un étroit couloir de plus de 7 kms de long - où l'on se lance aussi dans la construction de mairies annexes. Cette évolution peut sembler toute naturelle, voire tardive. Elle constitue pourtant en France une petite révolution. Tant il est vrai que, si l'Etat lui-même est très centralisé à Paris, l'esprit de centralisation a largement déteint sur l'administration des grandes villes de province.

A Grenoble, c'est dans une autre voie que l'on a cherché, depuis 1965, la solution au problème du rapprochement des citoyens et de l'administration municipale. On s'est efforcé de susciter la naissance de nombreuses associations de quartier et la formation de "groupes d'action municipale" (GAM), à l'intérieur desquels les citoyens les plus dynamiques se sont attaqués aux difficultés soulevées par la croissance trop rapide de la ville. Ailleurs, et sous des formes diverses,

se sont constituées des "commissions extra-municipales". A Strasbourg par exemple, c'est à des organismes de ce genre, subdivisés en groupes de travail, qu'a été confiée l'élaboration d'un programme d'action municipale ainsi que d'un schéma directeur d'urbanisme. Ainsi ont pu se manifester des hommes nouveaux, porte parole le plus souvent de collectivités plus restreintes et faisant de cette manière l'apprentissage de la chose publique.

LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL

JUIN : UN MOIS CHARGE.- Après les Ministres de la Justice qui, pour la première fois de l'histoire du Marché Commun, se réunissent le 3 à Luxembourg, les sessions ministérielles vont se succéder à un rythme accéléré dans le Grand Duché jusqu'à la fin du mois.

C'est le 7 (et peut-être le 8) que la Communauté, après une réunion des Six Ministres des Affaires Etrangères, rencontrera Geoffrey Rippon pour une session de négociations d'adhésion qui s'annonce décisive. Le même jour les Six, au niveau ministériel, verront également les Norvégiens et les Danois. Immédiatement après, Maurice Schumann, Président du Conseil en exercice, se rendra à Strasbourg pour participer à un grand débat qui tiendra l'Assemblée parlementaire sur l'élargissement de la Communauté.

Les 14 et 15, deux réunions sont prévues : les Ministres de l'Agriculture et surtout les Ministres des Finances. Si le mark, comme c'est des plus vraisemblable, flotte encore à cette époque (soit six semaines après le début de l'opération), toute l'Europe aura les yeux fixés sur Luxembourg.

Puis, à partir du 21 - peut-être pour plusieurs jours - s'engagera le "round" final avec les Anglais. La date est déjà retenue. A Paris, le Chef de l'Etat français et le Premier britannique ont déclaré que l'on pouvait en terminer, pour l'essentiel, avant la fin du mois de juin. Si la réunion du 7 porte les fruits attendus, ceux-ci pourraient être cueillis aux environs du 23.

Le 25, nouvelle "première" à Luxembourg, celle des Ministres de l'Education nationale. Parallèlement se réuniront les Ministres des Affaires Sociales.

Enfin, les 28 et 29, les Ministres de l'Agriculture seront de nouveau à Luxembourg. Pour peu qu'une nouvelle réunion des Six et des Sept prenne place à la fin du mois, juin 1971 apparaîtra sans aucun doute comme le mois le plus chargé de réunions ministérielles depuis la création de la Communauté.

REUNION DU CONSEIL AGRICOLE.- Réunion de routine pour les six Ministres de l'Agriculture, la semaine dernière. Malgré des divergences d'interprétation au départ, les Ministres ont réussi à approuver définitivement le texte de la résolution du 25 mars sur la modernisation de l'agriculture européenne, suite du Plan Mansholt. Ils ont par ailleurs prévu la prorogation de la possibilité de distillation vinicole et amélioré le système de protection (qui pour le moment n'a pas à jouer) du marché des matières grasses végétales et animales.

LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL

La Commission a proposé au Conseil d'accorder aux entreprises qui embaucheraient - dans les régions agricoles les plus pauvres de la CEE - des paysans quittant leurs exploitations, des primes d'un montant de \$ 1500 par poste. Au total, ces primes pourraient représenter un budget de \$ 50 millions par an. Ce serait là une des mesures d'accompagnement du Plan Mansholt en même temps qu'un début concret de politique régionale.

Enfin, Sicco Mansholt a annoncé au Conseil des propositions sur les prix agricoles applicables durant la campagne 72-73. Bien que les prix pour la campagne 71-72 n'aient été arrêtés qu'en mars dernier, c'est théoriquement avant le 1er août de l'année précédant la campagne que les prix doivent être fixés. Le problème est d'autant plus important que la Commission pourrait suggérer d'instaurer un système d'aide directe aux revenus, en complément des prix. Dans la perspective de l'élargissement, et en raison de la position anglaise, il ne faut en effet pas s'attendre que les prix agricoles soient relevés pendant la période de transition de l'adhésion. Mais il ne faut pas compter non plus que les paysans acceptent le blocage de leurs revenus, surtout dans la situation inflationniste que connaît la Communauté.

LE PRESIDENT POMPIDOU ET L'EUROPE.- Au cours du voyage qu'il vient d'effectuer en Belgique, le Président Pompidou a évidemment beaucoup parlé des relations franco-belges, mais il a beaucoup parlé aussi de l'Europe. Il a d'abord répondu à une question essentielle pour les Belges, en affirmant que Bruxelles resterait le siège de la Communauté. Certes, tout comme Luxembourg et Strasbourg, la capitale belge est un des sièges "provisaires" de la Communauté, mais comme l'a dit le Président, "il n'y a que le provisoire qui dure". L'hypothèse d'un transfert de cette institution à Montesson, dans la banlieue de Paris, paraît donc désormais écartée pour longtemps.

Le Président Pompidou s'est ensuite prononcé à deux reprises - en recevant la Commission et en s'adressant à la presse - sur la situation monétaire européenne. Il a eu la dent assez dure pour le Gouvernement de Bonn, qui, selon lui, complique les problèmes, voire les invente, et qui a réussi à faire passer une solution "anti communautaire". "Nous avons donné notre bénédiction, a-t-il dit, mais nous avons eu l'impression de faire un pacte avec le diable" ... (ce que l'on a accueilli à Bonn avec un "intérêt amusé"). Le Président français a vivement insisté pour que la Commission fasse appliquer la résolution du Conseil du 9 Mai, qui prévoit que les Ministres des Finances examineront avant le 1er juillet les dispositions communautaires susceptibles de bloquer les capitaux spéculatifs (régulation des liquidités et du marché de l'euro-dollar notamment), mesures qui devraient permettre de revenir à des parités fixes à l'intérieur de la CEE. On attend les propositions de la Commission à ce sujet cette semaine.

M. Pompidou a également développé le thème de l'Europe européenne : Il s'agit de se "distinguer" des Etats-Unis. D'abord sur

le plan monétaire, en créant en Europe un pôle d'équilibre au dollar (à ce sujet il a souligné qu'on ne pourrait pas garder éternellement pour étalon une "monnaie" qui perd régulièrement de sa valeur, pour des raisons propres et intérieures aux Etats-Unis"). Ensuite, sur le plan politique. Enfin, dans un stade ultérieur, sur le plan de la Défense - encore que pour le moment, a reconnu de façon réaliste M. Pompidou, ce ne soit guère possible, la défense de l'Europe dépendent toujours fondamentalement de la puissance atomique américaine.

La place de la langue française en Europe a fait l'objet de plusieurs interventions du Président de la République. Demandant d'abord que le français reste la "première langue de travail" de la CEE, M. Pompidou - corrigeant ce que cette demande avait d'un peu irritant et surtout d'irréaliste - a su dire à la fin de son voyage que le français devait rester, "avec l'Anglais", la langue de travail communautaire .

REUNION DES MINISTRES DE LA JUSTICE.- Sous la présidence de M. René Pleven, le Ministre français, les Ministres de la justice se réunissent le 3 juin à Luxembourg. En tant que représentants des gouvernements des Etats membres, ils signent d'abord deux protocoles qui confèrent à la Cour de Justice des Communauté l'interprétation juridictionnelle de la Convention sur la reconnaissance mutuelle des sociétés et personnes morales, ainsi que de la Convention relative à la compétence judiciaire et à l'exécution des décisions en matière civile et commerciale.

Puis le Conseil en tant que tel doit adopter le Règlement concernant le calcul des délais en droit communautaire et délibérer sur l'organisation de consultations entre les Six dans le cadre d'Organisations internationales compétentes en matière juridique. Le Conseil procédera à un échange de vues sur les problèmes posés par la prévention et la sanction des infractions ainsi que par le contrôle et l'assistance entre Etats membres dans les matières faisant l'objet de Règlements, Directives et Décisions des Communautés, et plus généralement en matière de droit pénal économique.

En outre le Conseil et les Etats membres s'informeront mutuellement sur l'état de la ratification des Conventions relatives à la vente internationale d'objets mobiliers corporels. Figurent également à l'ordre du jour : un échange de vues préliminaire au sujet de la proposition d'un Règlement portant établissement d'un statut de société anonyme européen; une communication de la délégation allemande sur la formation professionnelle du personnel judiciaire; un échange de vues sur les problèmes posés par l'automatisation de la documentation juridique.

COMITE PERMANENT DE L'EMPLOI.- Le Comité permanent de l'emploi a tenu à Bruxelles sa deuxième session, sous la présidence du Ministre français du Travail, Joseph Fontanet, avec la participation

des Ministres ou Secrétaires d'Etat du Travail des Etats membres, d'Albert Coppé, membre de la Commission chargé de ces problèmes, et de représentants des organisations des partenaires sociaux. Les sujets suivants ont fait l'objet des débats :

- 1°) Meilleure connaissance de la situation de l'emploi et de son évolution, prévisions, notion de chômage : la discussion a porté sur le projet de programme statistique de la Commission concernant l'emploi. Elle a permis de constater les lacunes qui existent encore sur le plan de la connaissance de la situation et de l'évolution de l'emploi dans la CEE.

Elle a permis aussi de mesurer l'ampleur des efforts entrepris depuis la création des Communautés. De nombreuses suggestions ont été formulées pour remédier aux lacunes et pour enrichir progressivement les instruments statistiques disponibles nécessaires pour définir les actions et les politiques à réaliser au niveau communautaire. Le Comité aura à ce sujet une nouvelle discussion dès que le Conseil et la Commission auront pu examiner les propositions faites au cours de cette session.

- 2°) Problèmes de formation professionnelle au niveau communautaire. Le Comité a examiné un certain nombre d'orientations générales à retenir pour un programme d'activités en matière de formation professionnelle. Il s'en est dégagé un consensus pour ne pas chercher à trop centraliser la solution de ces problèmes, souvent régionaux.

Des suggestions ont été formulées quant aux actions qu'il conviendrait d'inscrire par priorité dans le programme d'activités qui doit être établi en conformité avec ces orientations. Le Conseil de Ministres adoptera ces orientations au cours de la session qu'il tiendra à la fin du mois de juin à Luxembourg. La Commission élaborera ensuite le projet de programme d'activités que le Comité permanent sera appelé à discuter avant qu'il ne soit arrêté définitivement.

- 3°) Fonds Social Européen : le Comité a eu un large échange de vues sur les problèmes essentiels que pose l'application de la décision du 1er février dernier "modernisant" le Fonds.

La Commission a par ailleurs soumis la semaine dernière aux Six des propositions concrètes d'aides tendant à favoriser la mobilité professionnelle, la mobilité géographique et les facilités d'emploi (les trois missions du Fonds, selon le Traité de Rome).

LES LANGUES DE LA COMMUNAUTE.- Peut-on décider qu'une langue est une langue de travail de la Communauté ? Est-on assuré qu'elle le sera dans la pratique ? C'est cette double question qu'il convient de se poser après les interventions répétées du Président Pompidou à propos du français "langue de travail" de la CEE.

Il convient de préciser tout d'abord que toutes les langues des pays du Marché Commun sont des "langues officielles" de la Communauté, sauf le luxembourgeois, qui n'est pas officiellement la langue du Grand Duché, et le flamand, assimilé au néerlandais. Toutes les décisions européennes, toutes les propositions de la Commission sont donc établies en quatre langues. Mais une organisation internationale a besoin, pour des raisons pratiques, d'une ou deux langues de travail. Dans la Communauté, le choix s'est rapidement porté sur le Français et l'Allemand, la première prenant rapidement le pas sur la seconde, ce qui est normal puisque le siège de la Communauté se trouve en territoire francophone, que deux pays (la France et le Luxembourg), plus la Belgique bilingue, s'expriment en français dans les réunions, qu'enfin il est incontestablement plus facile pour un italien de parler le Français que l'Allemand.

Langue de travail, cela signifie que dans une très large mesure les discussions se déroulent en français (chaque délégation en Conseil parlant cependant sa propre langue), tant en Commission qu'au Comité des représentants permanents et que dans de multiples groupes d'experts. Cela signifie aussi que tous les documents sont d'abord rédigés en français (et la plupart du temps en allemand également) et que c'est sur la base de ces textes que se tiennent les débats. Les traductions dans les autres langues ne viennent la plupart du temps que plusieurs jours après. La suprématie du français dans l'actuelle Communauté est donc en quelque sorte naturel, et personne n'a jamais cherché à l'imposer d'une façon ou d'une autre. Ainsi, aucun problème linguistique ne s'est présenté depuis 1958.

Avec l'entrée de la Grande-Bretagne, évidemment, les choses vont changer. Que va-t-il, que peut-il se passer ? Le premier problème qui se pose est celui des langues officielles. Dans le cas d'une Communauté à 10, il y aura en principe 8 langues. Doivent-elles toutes être langues officielles, comme c'est le cas dans la Communauté des Six ? Il le faudrait, car il n'est pas normal qu'un pays, aussi petit soit-il, soit privé de sa langue maternelle. Il est bien évident ensuite qu'on ne peut demander à tous les Ministres venant prendre part au Conseil de parler français, allemand ou anglais. Mais il est également certain que dans ce cas d'in vraisemblables difficultés administratives (personnel, matériel, locaux) vont devoir être résolus. De l'avis général, c'est le gouvernement belge qui fera pencher la balance dans un sens ou dans l'autre. Si Bruxelles, malgré la pression flamande, accepte de ne voir reconnues que trois langues officielles, les Pays-Bas, l'Italie, le Danemark, la Norvège suivront sans doute. Mais cette solution ne paraît guère raisonnable.

Quant aux langues de travail, la difficulté est toute autre. Il est probable que l'on retiendra trois langues de travail : le français, l'allemand et l'anglais. Par la force de l'habitude, le français restera certainement la langue de travail écrite. Selon certains esprits, elle se prête d'ailleurs mieux que l'Anglais à l'exercice du compromis sur papier. Mais rien ni personne ne peut garantir que le

français restera le véhicule oral des travaux des Dix. Tout laisse supposer au contraire, que progressivement, l'anglais prendra le dessus. Pour la bonne et simple raison que les représentants des quatre nouveaux pays parlent plus facilement l'anglais que le français, qu'il en va presque de même pour les néerlandais, les allemands et les flamands. On ne pourra jamais empêcher, en outre, qu'une certaine rancœur s'exprime, de cette façon, vis-à-vis de la France dans les enceintes européennes.

Les interventions de M. Pompidou n'ont d'ailleurs probablement pas arrangé les choses. Le problème linguistique, cela ne fait aucun doute est un problème grave. Reste à savoir s'il devait être posé en ces termes. L'élargissement du Marché Commun est un ensemble; la Communauté ne sera plus ce qu'elle était, et la langue, comme le reste, subira certaines influences. On ne peut l'éviter.

POLITIQUE REGIONALE ET POLITIQUE AGRICOLE.- De nouvelles propositions en matière de politique régionale, liées à la mise en oeuvre de la politique agricole commune, viennent d'être adressées par la Commission au Conseil de Ministres, conformément aux dispositions du troisième Programme de Politique économique à moyen terme et de la résolution du Conseil (agricole) du 25 mars 1971. Dans ces deux textes, il est souligné en effet que les politiques communes, et notamment la politique agricole, doivent être articulées avec une politique régionale tendant à promouvoir des activités économiquement saines dans les régions affectées par l'une et l'autre de ces politiques.

Tandis que la proposition d'ensemble en matière de politique régionale soumise par la Commission au Conseil il y a maintenant près de deux ans est toujours en cours d'examen au Comité des Représentants permanents, le présent projet est axé sur les régions considérées comme prioritaires dans le cadre de la politique agricole commune. Il s'agit de préparer la création de nouveaux emplois en faveur des travailleurs agricoles qui devront quitter l'agriculture et, à cet effet, la Commission suggère la mise en place de moyens financiers devant être consacrés à la réalisation d'un triple objectif :

- faciliter la réalisation d'actions de développement régional, c'est-à-dire stimuler des investissements d'infrastructure et créateurs d'activités économiques productives. La Banque Européenne d'Investissements est invitée à orienter son action dans ce sens. De plus, un Fonds de bonification régional devra permettre un encouragement aux investissements privés ou publics dans les régions considérées au moyen d'une bonification abaissant de 3% le taux d'intérêt pratiqué sur le marché. Ce Fonds devrait être alimenté, chaque année et pendant une période de cinq ans, par une somme de \$ 50 millions pour les régions agricoles prioritaires.

- favoriser des actions de reconversion industrielle avec l'aide du FEOGA, qui recevrait des dotations analogues à celles prévues pour le Fonds de bonification;

- Faire intervenir le Fonds social rénové pour le financement d'actions de réadaptation des anciens travailleurs agricoles, à la manière de ce qui se fait déjà sur la base de l'art. 56 du Traité CECA en faveur des travailleurs des mines et la sidérurgie.

Cependant, un problème important reste encore à régler par le Conseil, la définition des régions agricoles "prioritaires". Il s'agit en effet d'éviter de compromettre par une "politique de l'arrosage" l'efficacité des mesures envisagées. L'objectif de la politique régionale étant de réduire autant que possible les différences géographiques existant dans les structures économiques des différentes régions de la Communauté, on aura intérêt à ne faire bénéficier du statut de région prioritaire que les régions les plus défavorisées et touchées le plus durement par la politique agricole. La Commission a proposé au Conseil une série de critères objectifs en fonction desquels devra être effectué le choix des régions appelées à bénéficier des aides régionales. Certains estiment qu'il serait souhaitable que ce choix se limite au Mezzogiorno italien et à certaines régions du Sud-Ouest de la France ainsi qu'aux régions périphériques de la Basse Bavière.

E U R O F L A S H

- P. 13 - AMEUBLEMENT - Allemagne: JOKA-JOHANN KAPSAMER est à capital autrichien.
- P. 13 - ASSURANCES - Allemagne: NÜRNBERGER GRUNDSTÜCKS- & VERWALTUNGS prend le contrôle de NÜRNBERGER MERKUR VERSICHERUNGS.
- P. 13 - AUTOMOBILE - Allemagne: SOPARTI AUTOMOBILHANDELS est d'origine suisse.
- P. 14 - BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS - Allemagne: GRÜN & BILFINGER élargit son contrôle sur JULIUS BERGER-BAUBOAG. France: ETERNIT se transforme en société de portefeuille. Pays-Bas: VAN RIJN KATWIJK passe sous le contrôle de NOORLANDER & ZONEN. Suisse: TERMINAL INSTALLATIONS est filiale de I. H. C. HOLLAND.
- P. 14 - BOIS - Pays-Bas: S. E. M. B. NEDERLAND est à capital français; P. M. & J. JONGENEEL prend le contrôle de A. C. BALLEMANS.
- P. 15 - CHIMIE - Belgique: UNION CARBIDE ferme EUROPEAN RESEARCH ASSOCIATES. Espagne: FRANCAISE DUCO prend le contrôle absolu de MONCAR, et GEWERKSCHAFT KERAMCHEMIE élargit sa majorité dans PRACESA; Suspension des négociations UNILEVER/RESINAS SINTETICAS. France: RECKITT & COLMAN HOLDINGS simplifie ses intérêts. USA: Une licence ETS VAN CAUWENBERGHE pour E. I. DU PONT DE NEMOURS.
- P. 16 - COMMERCE - Belgique: GB ENTREPRISES devient majoritaire dans UNION FINANCIERE D'ANVERS-BUFA. France: Rapprochement AU BON MARCHE/AU PRINTEMPS. Pays-Bas: EXHOL est d'origine yougoslave.
- P. 17 - CONSTRUCTION AERONAUTIQUE - France: Coordination CROUZET/JAEGER/SFIM/SFENA.
- P. 17 - CONSTRUCTION ELECTRIQUE - Allemagne: MESS- & PRÜFTECHNIK est fondée sous égide suisse. Belgique: Création de STE DES VEHICULES ELECTRIQUES. France: HEXA-LIMBOURG & JACQUEMIN passe sous le contrôle de CUMMINGS & C°; Dissolution de FRANCAISE COMPACTUS; Réorganisation de CIE DES COMPTEURS. Pays-Bas: MOTOROLA s'installe à Utrecht, comme SONY.
- P. 19 - CONSTRUCTION MECANIQUE - Allemagne: HUARD U. C. F. s'installe à Sarrebrücken, et VAN KRANENBURG à Oldenburg; PREUSSAG prend le contrôle absolu de MINIMAX. Autriche: EUROCLIMA est fondée sous égide italienne; SÄNGER & MASSIERER s'installe à Mödling/Vienne. Belgique: GLEASON WORKS s'installe à Bruxelles. Espagne: Création de PERNOD EQUIPMENT IBERICA. France: NU WAY FRANCE est à capital britannique; BABCOCK & WILCOX LTD se défait de ses intérêts dans STE E. CONSTANTIN; AUTOMA-

TION FUR GRAPHISCHE TECHNIK s'installe à Paris; BLACK CLAWSON coordonne les activités de ses filiales de Floirac/Gironde et de Londres; SCHÄFER-WERKE prend le contrôle absolu de SYSTEME FIX. Italie: D.A. ITALIA passe sous le contrôle de DAVY-ASHMORE; Coopération PLATT INTERNATIONAL/OFFICINE SAVIO MACCHINE TESSILI. USA: Association franco-américaine dans MILTON-SILOR.

- P. 23 - ELECTRONIQUE - Allemagne: Troisième centre de calcul pour SINGER INFORMATION SERVICES. Australie: Coopération THOMSON-CSF/AUSTRALIAN CONSOLIDATED INDUSTRIES. Belgique: GEFAC BELGIUM est à capital français. France: I.T.T. -INDUSTRIAL TRANSMISSION SYSTEMS ouvre une succursale à Paris. Suisse: DSE-DATENSYSYSTEM-ENTWICKLUNG est d'origine allemande.
- P. 25 - ENGINEERING - Belgique: STE D'ETUDES TECHNIQUES GENERALES s'installe à Auderghem. Espagne: DIDIER WERKE augmente son contrôle sur sa filiale d'Oviedo. Italie: Coopération LOCKWOOD GREENE ENGINEERS/COTECO.
- P. 25 - FINANCE - Bahamas: CISALPINE OVERSEAS BANK est filiale de BANCO AMBROZIANO. Belgique: B.N.P. ouvre une succursale à Liège. France: SLIBAIL-AUTOS est créée par CREDIT LYONNAIS; SUEZ et SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON élargissent leur intérêt dans LYONNAISE DES EAUX; ELTRA dissout UNIFIVAC et CREDIMA. Italie: BANK OF TOKYO transforme sa représentation de Milan en filiale; BANQUE DE L'UNION EUROPEENNE négocie son entrée dans BANCA ROSENBERG COLORNI; BANCO DI ROMA prend le contrôle d'une banque à Brindisi et de deux banques à Bari; Concentration au profit de BANCA POPOLARE DELL'ETRURIA.
- P. 27 - INDUSTRIE ALIMENTAIRE - Allemagne: VEEVOEDERBEDRIJF ALPURO développe sa filiale de Bookholt; Création de CANADA DRY BERLIN VERTRIEBS; D.U.B. prend le contrôle absolu de SCHLEGEL-SCHARPENSEEL-BRAUEREI. France: GENERALE ALIMENTAIRE prend le contrôle de ETS BORDEAUX-CHESNEL et absorbe deux filiales; INTERNATIONAL FRUITS-LIQUEURS est filiale de CUSENIER; UNION SUCRIERE DE L' AISNE accroît ses intérêts dans LEBAUDY-SOMMIER. Grande-Bretagne: Création de VAN HOUTEN (U.K.). Italie: TALMONE absorbe trois filiales. Pays-Bas: Association PHILIPS DUPHAR/TROUW & C° dans FARMIX. USA: Les accords WINEFOOD INTERNATIONAL WINE & FOOD/CROSSE & BLACKWELL.
- P. 30 - INDUSTRIE NUCLEAIRE - France: COMURHEX absorbe STE DE RAFFINAGE D'URANIUM.
- P. 30 - METALLURGIE - Espagne: Association franco-espagnole dans FELGUERA-PROVENCE. France: Association franco-belge dans STE D'EXPLOITATION DES PROCEDES CACERMET; Dissolution de BINI FRANCE. Grèce: COMETAÏN prend 16,4 % dans VIOHALCO. Suisse: ALLG. SICHERHEITSTRESOR ouvre une succursale à Zurich. Espagne: SADEX est à capital belge.
- P. 32 - PARFUMERIE - Grande-Bretagne: P. ROBERTET & CIE s'installe à Londres.

- P. 32 - PETROLE - Allemagne: OCCIDENTAL PETROLEUM développe KLEINHOLZ MINERALOEL. Congo: COMETAÏN augmente ses intérêts dans STE DU LITTORAL CONGOLAIS.
- P. 33 - PLASTIQUES - Autriche: WILLI ILLBRUCK s'installe à Vienne. Suisse: WILLI ILLBRUCK s'installe à Münchenstein.
- P. 33 - PUBLICITE - France: BATTEN, BARTON, DURSTINE & OSBORN ferme sa filiale de Paris. Pays-Bas: P. & S. NEDERLAND-ADVIESBUREAU appartient à BATTEN, BARTON, DURSTINE & OSBORN.
- P. 33 - TEXTILES - Allemagne: GENESCO simplifie ses intérêts au profit d'une nouvelle filiale à Munich; AKZO développe GLANZSTOFF. Belgique: VENECO fusionne deux filiales. France: ERBA FRANCE est à capital allemand. Italie: Concentration au profit de LEBOLE EUROCONF.
- P. 35 - TRANSPORTS - Autriche: BRUNO HOYER INTERNATIONAL FACHSPEDITION appartient à PAKHOED HOLDING. Belgique: Association belgo-allemande dans UHLMANN & C°. France: TRANSALFRA est filiale de KLÖCKNER & C°; Association franco-néerlandaise dans MOSI; CATHAY PACIFIC AIRWAYS (LONDON) ouvre une succursale à Paris. Italie: Les accords ZAVODI CHEVNA ZASTAVA/SACET. Pays-Bas: GENERALE TRANSATLANTIQUE devient membre du CENTRAL AMERICA SERVICES.
- P. 36 - DIVERS - Espagne: ETS ABEL ROSSIGNOL (skis) s'installe à Barcelone. France: SOTRADIS (imprimerie) sera filiale de MOHNDRUCK REINHARD MOHN; CADOGAN LTD (pipes) ouvre une succursale à St-Claude/Jura. Pays-Bas: Les accords RHM AGRICULTURAL INDUSTRIES (horticulture)/D.J. VAN DER HAVE.
-

AMEUBLEMENT

(615/13) L'entreprise autrichienne de meubles et literie JOKA-WERKE J. KAPSAMER KG (Schwanenstadt/Oböst.) s'est donnée à Munich une filiale commerciale, JOKA-JOHANN KAPSAMER GmbH (capital de DM. 20.000), dont les gérants sont ses propres directeurs, MM. Johan et Erich Kapsamer.

La fondatrice est présente depuis fin 1968 en Suisse avec une filiale à St-Gall, JOKA AG, que dirige M. Arnold Faessler.

ASSURANCES

(615/13) La compagnie ASSEKURANZ VERMITTLUNGS AG (Cologne) s'est défait de son contrôle à Nuremberg sur la société d'assurances générales NÜRNBERGER MERKUR VERSICHERUNGS AG (anc. à Cologne), au capital de DM. 1 million, au profit de la compagnie de portefeuille NÜRNBERGER GRUNDSTÜCKS- & VERWALTUNGS GmbH.

Celle-ci coiffe déjà à Nuremberg la société d'assurances "Vie" NÜRNBERGER LEBENSVERSICHERUNG AG, elle-même majoritaire (91 %) dans la firme d'assurances "dommages" et "accidents" NÜRNBERGER ALLGEMEINE VERSICHERUNGS AG, et minoritaire dans les firmes de promotion immobilière FRÄNKISCHE WOHNUNGSBAUGESELLSCHAFT mbH (25 %) et NURNBERGER AUFBAUGESELLSCHAFT mbH (20,5 %).

AUTOMOBILE

(615/13) Créée fin 1970 au capital de FS. 1 million, la compagnie suisse de portefeuille FINALPEN AG (Lenzburg/Aargau) a repris les actifs à Zug de la société SOPARTI AG (cf. n° 550 p.21) et les a apportés à la nouvelle SOPARTI AUTOMOBILHANDELS- & BETEILIGUNGS AG de Cologne (capital de DM. 840.000), que dirige M. A. de Brossin (Chantilly/Oise).

Celle-ci a ainsi notamment reçu une participation de 40 % dans la compagnie de distribution DEUTSCHE RENAULT AUTOMOBIL-GESELLSCHAFT KG (Brühl-Rheinland), filiale pour le solde du groupe français REGIE NATIONALE DES USINES RENAULT SA (cf. n° 610 p.16) à travers sa filiale DEUTSCHE RENAULT VERMÖGENSVERWALTUNGS GmbH (Cologne).

BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS

(615/14) Le groupe de matériaux de construction ETERNIT SA de Paris (cf. n° 614 p.15) a procédé à une double opération de réorganisation : 1) absorption de sa filiale d'exportation ETEX SA (Issy-les-Moulineaux/Hts-de-Seine), représentant un actif (brut) de F. 100,5 millions; 2) apport de l'ensemble de ses actifs industriels et commerciaux à la STE CHOKIER SA (Paris), transformée en ETERNIT INDUSTRIES SA, opération suivie de sa propre transformation en compagnie de portefeuille sous le nom de SA FINANCIERE ETERNIT (capital porté à F. 73,5 millions).

(615/14) Le groupe de mécanique lourde et construction navale de Rotterdam N.V. INDUSTRIEEL HANDELSCOMBINATIE HOLLAND-I. H. C. HOLLAND (cf. n° 606 p.21) a constitué en Suisse l'entreprise d'engineering maritime et travaux portuaires TERMINAL INSTALLATIONS SA (Fribourg) au capital de FS. 50.000, que préside M. Peter J.M. Vershure, directeur de sa filiale d'engineering d'Amsterdam N.V. VERSHURE & C°'S SCHEEPSWERF & MASCHINEFABRIEK (cf. n° 480 p.24).

(615/14) La compagnie de génie civil de Düsseldorf GRÜN & BILFINGER AG, dont le capital a été récemment élevé à DM. 21,86 millions, a lancé une offre publique (par voie d'échange d'actions) devant lui permettre d'élargir son contrôle - acquis il y a quelques mois (cf. n° 600 p.15) de la DRESDNER BANK AG (Francfort) - sur l'entreprise de bâtiment JULIUS BERGER-BAUBOAG de Wiesbaden (cf. n° 576 p.17).

(615/14) Un rapprochement entre les entreprises néerlandaises de bâtiment AANNEMINGSMIJ. VAN RIJN KATWIJK N.V. (Katwijk) et BOUW. & AANNEMINGSMIJ. NOORLANDER & ZONEN N.V. (Leidertop) a débouché sur la prise du contrôle de la première par la seconde, dont le chiffre d'affaires annuel consolidé sera désormais supérieur à Fl. 40 millions.

BOIS

(615/14) Animée par MM. Jacques Cléret et André Mariaud, la firme française de menuiserie industrielle (armoires et placards de rangement standardisés notamment) STE D'EXPLOITATION MECANIQUE DU BOIS-S.E.M.B. SA (La Chapelle-en-Serval/Oise) a installé à Amsterdam une filiale commerciale, S.E.M.B. - NEDERLAND N.V. (capital autorisé de Fl. 250.000), dirigée par MM. M. Gerritse et Robert Cléret.

(615/15) L'entreprise de menuiserie industrielle d'Utrecht N.V. HOUTHANDEL v/h P.M. & J. JONGENEEL (cf. n° 293 p.18) s'est assurée le contrôle de son homologue A.C. BALLEMANS N.V. de Dongen (250 employés).

Occupant quelque 850 personnes, la première, qu'anime M. M. Henny, partage à parité avec le groupe suédois MÖ OCH DOMSJÖ A/B d'Ornsköldsвик (cf. n° 563 p.35) le contrôle de la firme de panneaux de fibres de bois TREETEX BOUWMATERIALEN N.V. d'Utrecht (cf. n° 266 p.21) et de sa filiale belge TREETEX ACOUSTICS SA (Vilvorde).

CHIMIE

(615/15) La STE FRANCAISE DUCO SA de Paris (cf. n° 612 p.19) a acquis la participation minoritaire qui lui manquait pour avoir le contrôle absolu à Barcelone de la firme de pigments, encres et peintures MONCAR SA (cf. n° 308 p.21), dont le capital a été porté récemment à Pts 30 millions.

FRANCAISE DUCO, dont le chiffre d'affaires consolidé a atteint F. 140 millions en 1970, est propriété pour 81 % de la filiale NOBEL BOZEL SA (cf. n° 601 p.18) du groupe STE CENTRALE ROUSSEL NOBEL SA (anc. STE CENTRALE DE DYNAMITE SA), lui-même contrôlé à 68,6 % par CIE FINANCIERE CHIMIO SA de Paris (cf. n° 588 p.38) - où le groupe FARBWERKE HOECHST AG de Francfort-Hoechst (cf. n° 614 p.15) est intéressé pour 43 %.

(615/15) Le groupe britannique de produits chimiques d'entretien, alimentaires, cosmétiques, etc... RECKITT & COLMAN HOLDINGS LTD de Hull/Yorks. (cf. n° 553 p.21) a procédé à une rationalisation de ses intérêts en France (Massy/Seine) en fusionnant ses filiales USINES GUIMET SA (cf. n° 387 p.21), SA E. BROWN & SON (PARIS) et la succursale de sa filiale RECKITT LTD (Hull) au sein de la nouvelle RECKITT & COLMAN SA (Massy) au capital de F. 22,9 millions.

Le groupe, qui contrôle également dans le pays la société OUTREMER DESTREE SA (Massy) et y a une participation de 10 % dans le groupe GASA-GENERALE ALIMEN- TAIRE SA de Neuilly/Hts-de-Seine (cf. n° 609 p.29), a récemment doté sa filiale de Gênes RECKITT SpA d'une succursale à Milan.

(615/15) Affiliée pour 50 % au groupe chimique d'Essen TH. GOLDSCHMIDT AG-CHEMISCHE FABRIKEN (cf. n° 576 p.21), la firme GEWERK- SCHAFT KERAMCHEMIE de Siershahn t/b Montabaur (cf. n° 465 p.19) a élargi à 71 % son contrôle à Madrid sur la firme de céramiques isolantes et produits réfractaires antiacides PRODUCTOS ANTIACIDOS & CERAMICOS SA-PRACESA et en a élevé le capital à Ptas 110 millions pour en développer l'expansion.

GEWERKSCHAFT KERAMCHEMIE, qui réalise avec quelque 2.500 employés un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM. 100 millions, a de nombreuses filiales ou affi- liées à l'étranger : N.V. DECOLITH (Arnhem), PROTAC SA (Viroflay/Yvelines), STA KERAMCHEMIE ITALIANA Srl (S. Giuliano Milanese), KERAMCHEMIE (CANADA) LTD (Toronto/Ont.), ÖSKO-ÖSTERREICHISCHE SÄUREBAU- & KORROSIONSSCHUTZ GmbH (Haid b. Linz/Donau), etc...

(615/16) Passée récemment sous le contrôle de la STE CHIMIQUE DES CHARBONNAGES-S. C. C. SA de Paris (groupe public CdF-CHARBONNAGES DE FRANCE SA- cf. n° 610 p.19), l'entreprise de peintures et vernis (notamment à usages sous-marins) ETS VAN CAUWENBERGHE SA de Paris (cf. n° 599 p.16) a accordé la licence de fabrication de ses poudres thermodurcissables au groupe E.I. DU PONT DE NEMOURS & C° de Wilmington/Del. (cf. n° 613 p.20).

(615/16) Le groupe UNILEVER N.V. de Rotterdam (cf. n° 613 p.32) a suspendu les négociations qu'il a récemment ouvertes à Barcelone pour s'assurer le contrôle de l'entreprise de colles et résines synthétiques RESINAS SINTETICAS SA (cf. n° 361 p.20), affiliée de longue date du groupe REICHHOLD CHEMICALS INC. de White Plains/N.Y. (cf. n° 530 p.18).

Ce dernier a cédé en 1969 à UNILEVER sa participation indirecte dans la firme française de mêmes spécialités SHEBY SA de Bezons/Val d'Oise (cf. n° 554 p.20) ainsi que dans sa filiale SILO-STE INDUSTRIELLE DES LIANTS ORGANIQUES SA (cf. n° 301 p.31).

(615/16) Le groupe chimique UNION CARBIDE CORP. de New York (cf. n° 614 p.21) a décidé de fermer son laboratoire belge de recherches appliquées E.R.A. -EUROPEAN RESEARCH ASSOCIATES qui, administré par la filiale UNION CARBIDE BELGIUM SA (Anvers), emploie quelque 135 personnes.

COMMERCE

(615/16) Des négociations sont en cours entre les groupes de grands magasins de Paris AU BON MARCHE MAISON ARISTIDE BOUCICAUT SA - que coiffe le holding textile STE FONCIERE & FINANCIERE AGACHE-WILLOT SA de Pérenchies/Nord (cf. n° 610 p.20) - et STE LAGUIONIE & CIE-GRANDS MAGASINS "AU PRINTEMPS" Sca (cf. n° 538 p.18) en vue d'une coordination de leurs activités.

AU BON MARCHE et sa compagnie-soeur LA BELLE JARDINIÈRE SA (Paris) ont récemment formé à parité la société LE BON MARCHE SA DES MAGASINS BM. & BJ. (capital initial de F. 100.000), à laquelle elles feront apport de leurs actifs d'exploitation pour se transformer en sociétés de portefeuille, la première ayant le contrôle à 51 % de la seconde.

(615/16) L'offre publique d'échange lancée (cf. n° 602 p.19) par le groupe belge de grands magasins et supermarchés GB ENTREPRISES SA (Anvers) lui a permis de s'assurer le contrôle à 57,3 % de l'UNION FINANCIERE D'ANVERS-BUFA N.V. (Anvers).

Affiliée notamment au groupe JEWELL COS INC. de Chicago/Ill., GB ENTREPRISES a réalisé en 1970 avec 12.000 personnes un chiffre d'affaires de FB. 14,5 milliards.

(615/17) L'entreprise yougoslave d'import-export de matières premières et produits non manufacturés EXPORTDRVO (Zagreb) a installé une antenne à Amsterdam, EXHOL N.V. (capital de Fl. 35.000), dirigée par M. Drago Horjan.

CONSTRUCTION AERONAUTIQUE

(615/17) Quatre entreprises françaises engagées dans les équipements et appareils de mesure pour l'industrie aéronautique préparent le regroupement en une organisation commune de leurs services de recherche, développement, fabrication et maintenance.

Il s'agit de : 1) CROUZET SA de Paris et Valence/Drôme (cf. n° 596 p.19), dont les activités dans la branche sont exercées par la filiale BADIN-CROUZET SA, commune avec la société BADIN INDUSTRIES SA (cf. n° 589 p.37); 2) SA DES ETS. ED. JAEGER de Levallois-Perret/Hts-de-Seine (cf. n° 561 p.29); 3) SFIM-STE DE FABRICATION D'INSTRUMENTS DE MESURE SA de Paris (groupe RIVAUD & CIE Scs - cf. n° 606 p.22); 4) SFENA-STE FRANCAISE D'EQUIPEMENT POUR LA NAVIGATION AERIENNE SA de Neuilly/Hts-de-Seine (cf. n° 406 p.25), qui est affiliée pour 45,05 % à la compagnie D.B.A. -BENDIX LOCKHEED AIR EQUIPEMENT SA de Paris (elle-même affiliée pour 33,15 % au groupe de Detroit BENDIX CORP. - cf. n° 568 p.25), pour 26,37 % à l'Etat français et pour 26,35 % au groupe public S.N.I.A.S. -STE NATIONALE INDUSTRIELLE AEROSPATIALE SA (cf. n° 606 p.18).

CONSTRUCTION ELECTRIQUE

(615/17) Les intérêts chez les Six du groupe MOTOROLA INC. de Franklin Park/Ill. (cf. n° 613 p.22) se sont enrichis à Utrecht de l'entreprise d'appareillages électriques pour communications sonores ou visuelles et alerte MOTOROLA N.V. (capital de Fl. 200.000) qui, dirigée par M. Roger C. Smith (Glencoe/Ill.), est directement contrôlée par la filiale de portefeuille MOTOROLA INTERNATIONAL DEVELOPMENT CORP. (Wilmington/Del.).

Celle-ci est également majoritaire dans la filiale à même vocation MOTOROLA SA (capital de F. 100.000), dernièrement créée à Paris sous la présidence de M. Harry H. Mottec et avec pour actionnaire minoritaire la filiale de Genève MOTOROLA SEMI-CONDUCTOR PRODUCTS SA.

(615/18) Première entreprise mondiale de fabrication et installation d'enseignes lumineuses avec un chiffre d'affaires annuel de \$ 35 millions, la compagnie CUMMINGS & C° INC.-THE INTERNATIONAL SIGN SERVICE de Mansfield/Ten. s'est assurée le contrôle à 80 % de la première entreprise française de la branche, HEXA-LIMBOURG & JACQUEMIN SA d'Ivry/Val-de-Marne (cf. n° 580 p.26).

Au capital de F. 3 millions, celle-ci, que préside M. Limbourg - désigné comme directeur de l'organisation européenne de CUMMINGS - a réalisé en 1970 avec 420 personnes un chiffre d'affaires de F. 40 millions.

(615/18) Récemment constituée à Bruxelles au capital de FB. 2,5 millions pour la réalisation et la promotion d'une automobile à traction électrique, la STE DES VEHICULES ELECTRIQUES-SODEVELEC SA l'a été pour 35 % chacune par les compagnies TRACTION & ELECTRICITE SA et ELECTROBEL SA de Bruxelles ainsi que par MM. Ferdinand Dierkens (Uccle-Bruxelles) et Marcel Lamy (Schaerbeek-Bruxelles) pour 13,2 % et 13,6 % respectivement.

TRACTION & ELECTRICITE (groupe STE GENERALE DE BELGIQUE SA - cf. n° 613 p.21) y partage son intérêt avec ses affiliées EBES-STES REUNIES D'ENERGIE DU BASSIN DE L'ESCAUT SA de Bruxelles (cf. n° 589 p.39) et ESMALUX-STE D'ELECTRICITE DE SAMBRE & MEUSE, DES ARDENNES & DU LUXEMBOURG SA d'Auvelais (cf. n° 586 p.34). ELECTROBEL (groupe EMPAIN - cf. n°^S 592 p.28 et 614 p.30) y partage le sien avec ses affiliées ELECTRAFINA-STE FINANCIERE & COMMERCIALE DE TRANSPORTS, D'ELECTRICITE & D'INDUSTRIES SA d'Anvers (cf. n° 592 p.28) et LES TRAMWAYS BRUXELLOIS SA (Bruxelles).

(615/18) Le groupe de matériels électro-acoustiques et électroniques professionnels et grand public SONY C° LTD de Tokyo (cf. n° 612 p.26) renforcera ses intérêts chez les Six - une filiale commerciale depuis 1970 à Cologne (cf. n° 576 p.34) - en installant à Utrecht un centre de distribution qui, opérationnel en 1972 après un investissement de Fl. 31,5 millions, sera exploité par une filiale formée à cet effet.

L'important réseau de représentants de SONY en Europe s'approvisionne présentement auprès des filiales SONY UK LTD de Londres (cf. n° 505 p.29) et SONY OVERSEAS AG de Zug (cf. n° 423 p.15).

(615/18) La représentation en République Fédérale de la firme suisse d'appareils et instruments électriques et optiques de mesure et contrôle VOLPI AG (Urdorf/Zurich) sera du ressort de la nouvelle MESS- & PRÜFTECHNIK GmbH (Langen) au capital de DM. 20.000, gérée par ses fondateurs MM. Walter Gerlach (Langen) et Armin Streppel (Dhünn).

(615/19) Le holding de Zug COPARFI AG (cf. n° 360 p.29) - qui coiffe notamment la compagnie de matériels de classement "Compactus" (rayonnages électromobiles) COMPACTUS AG (Mellingen/Argovie) - a procédé à la dissolution anticipée de sa filiale de Joinville-le-Pont/Val-de-Marne STE FRANCAISE COMPACTUS SA (capital de F. 0,6 million), et en a confié la liquidation à M. Henry Dutrilleux.

Celle-ci était également affiliée (25,5 %) à la société F.A.M.A.C. -FABRIQUE ALSACIENNE DE MATERIEL & D'ARTICLES DE CLASSEMENT SA (Saverne/Bas Rhin), qui lui avait fait apport lors de sa création de son Département "vente de matériels Compactus".

(615/19) Membre à Paris du groupe SCHLUMBERGER LTD de New York (cf. n° 614 p.20), la CIE DES COMPTEURS SA a procédé à une rationalisation de ses intérêts qui a entraîné une élévation de son capital à F. 194,9 millions.

Elle : 1) bénéficiera d'apports partiels d'actifs (F. 3,9 millions) de la STE CIVILE DE PLACEMENTS-PLACIMO (Paris); 2) absorbera ses filiales quasi-absolues STE D'APPLICATIONS INDUSTRIELLES DE LA PHYSIQUE-S.A.I.P. SA de Malakoff/Hts-de-Seine, STE INDUSTRIELLE DES COMPTEURS SA de Paris (réparation de matériels électriques, appareils de mesure électroniques pour l'enseignement) et CONSTRUCTIONS RADIOELECTRIQUES & ELECTRONIQUES DU CENTRE SA de St-Etienne/Loire (instruments électroniques de mesure), représentant des apports d'un montant global de F. 80 millions.

Transformée en société de portefeuille, CIE DES COMPTEURS a elle-même fait apport de l'ensemble de ses actifs d'exploitation à sa filiale à 93 % STE DES COMPTEURS SCHLUMBERGER SA (Paris). Celle-ci, qui a réalisé pendant le premier trimestre 1971 un chiffre d'affaires de F. 136,4 millions, portera son capital à F. 412,2 millions après avoir absorbé de son côté ses sociétés-soeurs OFINPAR-OMNIUM DE FINANCEMENT & DE PARTICIPATIONS SA de Montrouge/Hts-de-Seine (cf. n° 404 p.23), MANUFACTURE D'HORLOGERIE CHARVET-DELORE SA (Besançon) et SETI-STE EUROPEENNE POUR LE TRAITEMENT DE L'INFORMATION SA (cf. n° 127 p.19), représentant des apports d'un montant global (brut) de F. 25 millions.

CONSTRUCTION MECANIQUE

(615/19) L'entreprise de boîtes de vitesse, différentiels, engrenages hélicoïdaux et machines-outils pour leur fabrication GLEASON WORKS de Rochester/New York a installé à Bruxelles une filiale, GLEASON WORKS SA (capital de FB. 100,000), où elle a pour associée à titre symbolique sa filiale britannique GLEASON WORKS LTD (Plymouth/Devon).

La nouvelle affaire est chargée de l'exploitation, sous la direction de M. Arthur C. Matthies, d'une usine en construction à Ghlin-Baudour qui, dans son stade définitif (1977) et après un investissement de FB. 1 milliard, emploiera 640 personnes.

(615/20) Spécialiste en France de matériels de préparation des sols (pulvérisateurs à disques, charrues, hermes, houes, etc...), l'entreprise HUARD U.C.F. SA (Châteaubriant/Loire Atlantique) a installé à Sarrebrücken une filiale commerciale, HUARD-LANDWIRTSCHAFTLICHE MASCHINEN GmbH (capital de DM. 20.000), dont le gérant est M. J.F. Baude.

Présidée par MM. J.J. Espana, la fondatrice, qui possède trois usines principales (au siège, à Toulouse et à Carcassonne), dispose depuis 1968 d'une affiliée (50 %) à Barcelone, PROMOCIONES-HUARD SANTANA SA.

(615/20) Le groupe britannique DAVY-ASHMORE LTD de Sheffield (cf. n° 576 p.27) a renforcé ses intérêts chez les Six dans le secteur des installations de traitement des eaux et déchets industriels en s'assurant le contrôle à Milan de la firme associée D.A. ITALIA SpA et à Londres celui de la société YOUNG CHEMICAL ENGINEERING LTD.

DAVY-ASHMORE a repris fin 1970 en République Fédérale les activités du groupe PINTSCH-BAMAG AG de Butzbach (cf. n° 584 p.37) en matière d'équipements pour industries chimique et gazière et traitement des eaux, exploitées par la nouvelle filiale BAMAG VERFAHRENTTECHNIK GmbH. Aux Etats-Unis, il a de même repris celles de la firme WELLMAN-LORD INC. (Lakeland/Fla.).

(615/20) A travers sa filiale de New York SILOR OPTICAL INC., la compagnie de lunetterie et optique SILOR SA-STE INDUSTRIELLE DE LUNETTERIE & D'OPTIQUE RATIONNELLE de Paris (cf. n° 605 p.26) a négocié une association avec le groupe MILTON ROY C° de St-Petersburg/Fla. (cf. n° 612 p.25) pour la fabrication et la vente aux Etats-Unis de lentilles en plastique rigide pour optique médicale. Le cadre en sera une filiale paritaire, MILTON-SILOR INC. (St-Petersburg).

MILTON ROY a récemment renforcé sa Division "Ophtalmologie" avec la prise du contrôle des laboratoires SUNOPTIC INC. (Mobile/Ala.) et J.N.J. SALES C° (Inglewood/Cal.).

(615/20) Spécialisée à Rotterdam dans les équipements de nettoyage industriel par abrasifs pulvérisés au jet, la compagnie VAN KRANENBURG N.V. (cf. n° 489 p.20) a renforcé son réseau commercial chez les Six - une filiale sous son nom à Anvers notamment - en constituant à Oldenburg la société VAN KRANENBURG (DEUTSCHLAND) GmbH (capital de DM. 20.000), placée sous la direction de M. Hans Hosse (Gelsenkirchen).

La fondatrice représente aux Pays-Bas plusieurs entreprises américaines de matériels abrasifs, outils, compresseurs, équipements miniers, etc..., dont BROWN & SHARPE MFG. C° (North Kingstown/R.I.), JOY MANUFACTURING C° (Pittsburgh/Pa.) et CLEVELAND METAL ABRASIVE C° (Cleveland/O.).

(615/21) Membre depuis 1960 du groupe britannique d'engineering mécanique WOLSELEY-HUGHES LTD (Birmingham), l'entreprise de brûleurs et équipements pour chauffage, réfrigération et conditionnement d'air NU WAY HEATING PLANTS LTD (Droitwich/Worcs.) s'est donnée à Roubaix une filiale commerciale et d'assistance technique, NU WAY FRANCE Sarl (capital de F. 50.000), que gère M. Edmond Deschepper.

Animée par M. H.F.C. Newson, la fondatrice, qui possède une filiale de distribution au Royaume-Uni, O.B.C. LTD (Droitwich), avait pris pied début 1960 chez les Six avec l'installation à Francfort de la filiale de vente NU-WAY EUROPA OELFEUERUNGEN GmbH, dissoute depuis.

(615/21) Le groupe français de spiritueux et boissons sans alcool PERNOD SA (Maisons-Alfort/Val-de-Marne) a renforcé les intérêts à l'étranger de sa Division PERNOD EQUIPEMENT (distributeurs automatiques de cigarettes, bouteilles, monnaie, etc...) avec la création à Madrid de la société PERNOD EQUIPMENT IBERICA SA (capital de Ptas 4 millions).

PERNOD (cf. n° 595 p.38) contrôle dans cette branche les firmes SIMATE SA (Neuchatel et Genève), SAPEG-SPEZIALAPPARATEN & AUTOMATEN PERNOD EQUIPMENT mbH (Francfort) et S.I.F.A. -SOC. ITALO-FRANCESE ATTREZZATURE SpA de Gênes (cf. n° 395 p.29), notamment. Le groupe a dernièrement obtenu des droits de licence industrielle et de commercialisation dans de nombreux pays européens des appareils automatiques de la firme TN VERKAUSAUTOMATEN GmbH de Francfort (cf. n° 563 p.24).

Cette dernière appartient au groupe QUANDT (Bad Homburg) à travers la filiale à Berlin DWM AUTOMATENBAU GmbH (cf. n° 552 p.27) de la DEUTSCHE WAGGON- & MASCHINENFABRIKEN GmbH de Berlin-Borsigwalde (cf. n° 607 p.23).

(615/21) Affilié depuis 1970 pour 15 % au groupe THE BABCOCK & WILCOX C° INC. de New York, le groupe de Londres BABCOCK & WILCOX LTD (cf. n° 587 p.27) négocie la cession de ses intérêts dans les entreprises associées de matériels de transports pneumatiques pour produits secs et pulvérisés STE E. CONSTANTIN SA (30 %) de Paris et CONSTANTIN (ENGINEERS) LTD (37 %) de Londres, qui ont notamment pour autres actionnaires (cf. n° 463 p.22) le groupe GATX-GENERAL AMERICAN TRANSPORTATION CORP. (cf. n° 501 p.39).

Le groupe britannique - qui envisage également de se défaire de son contrôle (56,7 %) à Hambourg sur la firme de matériels pour industries cimentière, pétrolière, et chimique CIAUDIUS PETERS AG - a dernièrement réduit de 41,1 à 34,8 % sa participation dans la DEUTSCHE BABCOCK & WILCOX GmbH d'Oberhausen/Rhld (cf. n° 586 p.28). Ses autres intérêts importants chez les Six sont notamment 46,3 % dans BABCOCK-SMULDERS SA de St-Josse-ten-Noode et Grâce Berleur (cf. n° 462 p.41) ainsi que 21 % dans la CIE INDUSTRIELLE & FINANCIERE BABCOCK FIVES SA de Paris (cf. n° 603 p.20).

(615/22) Animée par M. J. Schmidhammer, la firme italienne d'aérateurs et climatiseurs EUROCLIMA Sas de Brunico/Bolzano (cf. n° 433 p.18) a confié sa représentation commerciale à Vienne à la nouvelle EUROCLIMA Sas KG VERTRIEBSGESELLSCHAFT mbH (capital de Sh. 100.000), que dirigent MM. Franz Staffel (Vienne) et Wolfgang Brilka (Klosterneuburg).

(615/22) L'entreprise allemande de machines et matériels d'imprimerie AUTOMATION FUR GRAPHISCHE TECHNIK GmbH (Büderich/Düsseldorf) - que coiffe le holding suisse AUTOMATION FUR ERAPISCHE TECHNIK GmbH (Aarau), lui-même propriété de l'homme d'affaires néerlandais M. G. Meijer - s'est donnée une filiale commerciale et d'assistance technique à Paris, AUTOMATION POUR L'INDUSTRIE GRAPHIQUE Sarl (capital de F. 20.000), avec pour gérant M. G. Meijer.

(615/22) Un accord de coopération technico-commerciale à long terme conclu entre la filiale PLATT INTERNATIONAL LTD (Londres) du groupe STONE-PLATT INDUSTRIES LTD de Bolton/Lancs. (cf. n° 404 p.23) et l'entreprise italienne de machines textiles OFFICINE SAVIO MACCHINE TESSILI SpA (Pordenone/Udine) porte notamment sur le développement de leurs modèles respectifs de machines à filer, retordre et bobiner "RepcO S.T." et "T.S.D."

(615/22) La firme allemande de machines et outils mécaniques pour le travail du bois SÄNGER & MASSIERER oHG (Wildeshausen) a ouvert à Mödling/Vienne une représentation commerciale sous son nom, dirigée par MM. J. Sängér (Wildeshausen) et Ernst Massierer (Delmenhorst), et gérée par M. Wilh. Reinisch.

(615/22) Le groupe de machines papetières BLACK CLAWSON C° de New York (cf. n° 406 p.26) a doté ses filiales industrielles BLACK CLAWSON FRANCE SA (Floirac/Gironde) et BLACK CLAWSON INTERNATIONAL LTD (Londres et Newport) d'une organisation commune de vente compétente pour la CEE et l'AELE.

Chez les Six, le groupe contrôle également les entreprises italienne BLACK CLAWSON (ITALIA) SpA (Milan) et allemande AUSRUSTUNG VON PAPIERFABRIEKEN.

(615/22) L'entreprise allemande de matériels de manutention et stockage SCHÄFER-WERKE KG (Neunkirchen/Kr Siegen) s'est assurée le contrôle quasi-absolu en France de sa filiale commerciale SYSTEME FIX SA (Thionville/Moselle) au capital de F. 1,3 million, où elle était associée jusqu'ici 51/49 avec la société de négoce métallurgique et sidérurgique ETS JEAN GUILLE SA (Thionville).

(615/23) Le groupe PREUSSAG-PREUSSISCHE ELEKTRIZITÄTS AG de Berlin et Hanovre (cf. n° 612 p.32) a lancé une offre publique pour l'acquisition du contrôle absolu à Stuttgart de sa filiale (64,2 %) d'équipements et matériels de lutte contre l'incendie MINIMAX AG (anc. à Urach/Württ. - cf. n° 539 p.26).

Liée jusqu'à fin 1970 par des participations croisées avec la compagnie HANF-UNION AG de Schopfheim/Baden (cf. n° 501 p.34), celle-ci (capital de DM. 6 millions) réalise avec 450 employés un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM. 25 millions. Ses principales filiales sont MINIMAX GmbH (Berlin) et ÖSTERREICHISCHE FEUER-SCHUTZ GmbH (Vienne), et elle détient une participation minoritaire dans la STE FRANCAISE DE MATERIEL D'INCENDIE-SOFRAMI SA (Beauchamp/Val d'Oise).

ELECTRONIQUE

(615/23) Filiale du groupe I.T.T.-INTERNATIONAL TELEPHONE & TELEGRAPH CORP. de New York (cf. n° 614 p.19), spécialisée dans la transmission des données et le traitement de l'information, la compagnie I.T.T.-INDUSTRIAL TRANSMISSION SYSTEMS INC. (Wilmington/Del.), que préside M. James R. McNitt, a ouvert à Paris une succursale placée sous la direction de M. Howard B. Briley.

(615/23) La filiale SINGER INFORMATION SERVICES C° (New York) du groupe de New York SINGER CORP. (cf. n° 600 p.25) a doté sa filiale de software et leasing d'ordinateurs de Francfort SISCO GmbH SINGER INFORMATION-SERVICE (cf. n° 583 p.28) d'un troisième centre de calcul à Munich - après ceux de Karlsruhe et Francfort - en y reprenant celui de la filiale ORBIS GmbH-ORBIS GES. FÜR ANLAGEBERATUNG & VERMOGENSPLANUNG mbH (cf. n° 576 p.39) du groupe I.O.S.-INVESTORS OVERSEAS SERVICES LTD de Montreal (cf. n° 601 p.15).

Animée par M. Richard H. Hatton (Londres), la Division Européenne de SINGER INFORMATION SERVICE possède des filiales SISCO à Londres et à Paris. Elle s'est dernièrement assurée le contrôle à Genève de la firme de prestations de service en informatique INDEUR SA, qui possède elle-même depuis la fin 1970 (cf. n° 577 p.29) des filiales sous son nom à Bruxelles et Francfort.

(615/23) L'entreprise de software GEFAC SA de Paris s'est donnée une filiale commerciale à Uccle-Bruxelles, GEFAC BELGIUM SA (capital de FB. 0,5 million), que préside M. Patrick Hul, son propre président, et dirige M. Christian Balde.

(615/23) Des intérêts allemands portés par MM. Jürgen P. Schoon (Lilienthal-Bremen) et Henning Stodtl (Heidelberg et Bremen) ont été à l'origine à Bâle de l'entreprise de software, programmation et calcul électronique DSE-DATEN-SYSTEM-ENTWICKLUNG AG au capital de FS. 100.000 (libéré de 50 %).

(615/24) La compagnie THOMSON CSF SA de Paris (cf. n° 612 p.28) a conclu à Melbourne un accord de collaboration technique, industrielle et commerciale dans le domaine de l'électronique professionnelle avec le groupe A. C. I. AUSTRALIAN CONSOLIDATED INDUSTRIES (PTY) LTD. Celui-ci, spécialiste d'engineering et technologie, coiffe plusieurs affaires vouées aux applications scientifiques et il possède plusieurs Divisions d'engineering général ou spécialisé - parmi lesquelles A. C. I. Electronic (électronique générale et télécommunications), plus particulièrement concernée par cet accord.

La compagnie française - directement présente à Melbourne avec la filiale THOMSON-CSF AUSTRALASIA (PTY) LTD (radars notamment) - a récemment élevé son capital à F. 266,6 millions pour avoir reçu de la CIE MOBILIERE D'ETUDES & DE PARTICIPATIONS SA de Paris (cf. n° 393 p.23) une participation de 46 % dans la société de tubes cathodiques pour téléviseurs couleurs FRANCE-COULEUR SA de Paris (cf. n° 610 p.27), dont elle détient ainsi le contrôle à 60 % directement; 2) de sa compagnie-mère CIE FRANCAISE THOMSON-HOUSTON-HOTCHKISS-BRANDT SA (cf. n° 611 p.29) une participation dans la firme HOTCHKISS-BRANDT MECANISATION SA (Paris); 3) de la STE GENERALE D'ARMEMENT SA (groupe ROTHSCHILD SA à travers la SAGASA DE GERANCE & D'ARMEMENT - cf. n° 607 p.35) ainsi que de l'OMNIUM DE PARTICIPATIONS FINANCIERES & INDUSTRIELLES SA (groupe CIE FINANCIERE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA - cf. n° 614 p.16), de la BANQUE DE L'INDOCHINE SA, de la CIE DES COMPTEURS SA de Paris (cf. supra, p.19), de la CIE ELECTRO-MECANIQUE SA (groupe BROWN-BOVERI AG de Baden/Argovie - cf. n° 606 p.19) et des CHANTIERS NAVALS DE LA CIOTAT SA de La Ciotat/B. du Rh. (cf. n° 396 p.18) le contrôle de l'entreprise électronique SAPHYMO-SRAT SA de Gentilly/Val-de-Marne (capital de F. 4,1 millions).

De son côté, THOMSON-HOUSTON-HOTCHKISS-BRANDT s'est définitivement assurée le contrôle de l'entreprise d'équipements électroménagers STE D'EXPLOITATION DES PROCEDES LELAND & CLARET SA de Nanterre/Hts-de-Seine (cf. n° 590 p.27) et de sa filiale de meubles frigorifiques L'UNITE HERMETIQUE SA de Nanterre (cf. n° 537 p.20) en reprenant à la B. N. P. -BANQUE NATIONALE DE PARIS SA (cf. infra "Finance"), au CREDIT LYONNAIS SA (cf. n° 613 p.39), à la STE GENERALE SA (cf. n° 613 p.30), au CREDIT DU NORD SA (cf. n° 598 p.28) et à la BANQUE FRANCAISE DU COMMERCE EXTERIEUR SA (cf. n° 613 p.38) les participations que ces établissements s'y étaient assurés pour son compte en septembre 1968 (cf. n° 479 p.23). La compagnie a simultanément absorbé ses filiales MOTEURS ELECTRIQUES SEGAL & CIE SA (St-Denis/Seine-St-Denis), STE INDUSTRIELLE & IMMOBILIERE DU 53 BOULEVARD ORNANO SA (St-Denis), STE CONORD SA (Courbevoie/Hts-de-Seine) et STE INDUSTRIELLE & IMMOBILIERE HOTCHKISS-PLYEL SA (St-Denis), et elle a porté son capital à F. 285,6 millions pour rémunérer des actifs d'un montant global de F. 33 millions.

ENGINEERING

(615/25) Filiale de la CIE FRANCAISE THOMSON-HOUSTON-HOTCHKISS-BRANDT SA (cf. supra, p.24), la société d'engineering SODETEG-STE D'ETUDES TECHNIQUES GENERALES SA du Plessis-Robinson/Hts-de-Seine (cf. n° 579 p.23) a renforcé sa présence à l'étranger avec l'installation d'une filiale à Auderghem, SODETEG BELGIQUE SA (capital de FB. 1 million), dont les premiers administrateurs sont MM. Maurice Belpomme, Léon Cavrois et Robert Goursaud.

La fondatrice était déjà implantée à Bonn avec la SODETEG-KOPPERS GmbH, en association avec la compagnie HEINRICH KOPPERS GmbH d'Essen (cf. n° 551 p.28), à Athènes avec la SODETEG HELLAS SA, à Johannesburg avec la SODETEG SOUTH AFRICA (PTY) LTD et à New York avec la SODETEG INC.

(615/25) Animée à Milan par M. Alberto Jesi, la firme d'engineering et architecture industrielle COTECO-CIA TECNICA CONSULENZE Srl a conclu avec le groupe d'ingénieurs-conseils de New York LOCKWOOD GREENE ENGINEERS INC. un accord de consultations techniques en matière de projets industriels concernant les secteurs textile, pharmaceutique et alimentaire notamment.

(615/25) Le groupe allemand d'engineering et produits réfractaires DIDIER WERKE AG de Wiesbaden (cf. n° 584 p.35) a porté de 50 % à 71,7 % son contrôle sur la filiale espagnole DIDIER SA (Lugones-Oviedo) à l'occasion de l'augmentation de son capital à Ptas 115 millions.

FINANCE

(615/25) Le groupe BANCO AMBROZIANO SpA de Milan (cf. n° 586 p.21), qu'anime M. Ruggiero Mozzana, a constitué à Nassau/Bahamas la CISPINE OVERSEAS BANK LTD (capital de \$ 2,5 millions), placée sous la direction de MM. Roberto Calvi et Pierre W. Siegenthaler.

La fondatrice possède une filiale en Suisse, BANCA DEL GOTTARDO SA de Lugano/Ticino (cf. n° 550 p.34). A Luxembourg, elle détient le contrôle - direct (40 %) et indirect (20 %) - de la compagnie financière COMPENDIUM SA (cf. n° 394 p.29), société mère de l'Investment Bank de New York ULTRAFIN INTERNATIONAL CORP. et de la compagnie financière ULTRAFIN AG de Zurich (cf. n° 496 p.29).

(615/26) La BANK OF TOKYO LTD (cf. n° 598 p.26) s'apprête à transformer sa représentation permanente à Milan (cf. n° 493 p.29) en filiale avec un fonds de roulement initial de \$ 1 million.

Dotée de succursales à Düsseldorf, Francfort et Hambourg, la fondatrice est intéressée à Paris - à travers sa filiale de Luxembourg (cf. n° 537 p.26) - dans la BANQUE EUROPEENNE DE TOKYO SA (cf. n° 566 p.27). Elle a dernièrement installé: 1) à Zurich une filiale bancaire et financière, BANK OF TOKYO (SCHWEIZ) AG (capital autorisé de FS. 40 millions), présidée par M. Sumio Hara; 2) à Londres, sous la direction de M. Takashi Komatsubara, une succursale de sa filiale de New York BANK OF TOKYO TRUST C° (capital de \$ 8,44 millions).

(615/26) La B.N.P. -BANQUE NATIONALE DE PARIS SA (cf. n° 614 p.24) va étoffer son implantation en Belgique (Bruxelles et Courtrai) avec l'ouverture d'une succursale à Liège.

De son côté, sa filiale BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE & L'INDUSTRIE OCEAN INDIEN SA (Paris) a porté à quatre le nombre de ses sièges en Océan Indien en ouvrant deux succursales dans l'Ile Maurice (Port-Louis et Curepipe), après celles de Madagascar et de la Réunion.

(615/26) Le groupe d'assurances de Turin TORO ASSICURAZIONI SpA (cf. n° 581 p.36) va céder à la BANQUE DE L'UNION EUROPEENNE SA (Paris) un intérêt minoritaire à Milan dans sa filiale BANCA ROSENBERG COLORNI & C° SpA. Présidée par M. Mario Monarcheri et dirigée par MM. D. Rosenberg Colorni et Oscar Milaudi, celle-ci a dernièrement vu son capital autorisé porté à Li. 1 milliard.

(615/26) Le CREDIT LYONNAIS SA (cf. n° 613 p.30) a fondé à Paris la société de crédit-bail pour véhicules de tourisme et petits utilitaires (moins de 3,5 t.) SLBAILAUTOS SA (capital de F. 5 millions), placée sous la présidence de M. Etienne Bournet-Aubertot et la direction de M. Jacques Commenges-Mercie.

(615/26) La BANCO DI ROMA SpA de Rome (cf. n° 613 p.30) a étoffé ses intérêts dans les Pouilles avec la prise du contrôle de trois banques de dépôt et affaires.

Il s'agit de : 1) BANCA FASANESE SpA de Fasano/Brindisi (capital de Li. 200 millions), qui, avec trois succursales, dispose de plus de Li. 5,4 milliards de dépôts; 2) BANCA AGRICOLA & INDUSTRIALE DI GIOIA DEL COLLE SpA de Gioia del Colle/Bari (Li. 108 millions), qui dispose de Li. 2,8 milliards de dépôts; BANCA AGRICOLA COMMERCIALE DI ALTAMURA SpA d'Altamura/Bari (Li. 100 millions), qui dispose de Li. 2,4 milliards de dépôts.

(615/27) La CIE FINANCIERE DE SUEZ & DE L'UNION PARISIENNE SA (cf. n° 613 p.27) et la CIE DE SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON SA (cf. n° 614 p.29) vont porter à 24 % leur intérêt commun dans la STE LYONNAISE DES EAUX & DE L'ECLAIRAGE SA (cf. n° 613 p.27) en reprenant à sa propre filiale UFINER-UNION FINANCIERE POUR L'INDUSTRIE & L'ENERGIE SA (cf. n° 605 p.17) la participation de 12 % qu'elle y détient.

En contrepartie, UFINER recevra : 1) de la première une participation symbolique dans la seconde; 2) de la seconde les participations suivantes : 24 % dans l'entreprise de traitement des eaux DEGREMONT SA de Rueil-Malmaison/Hts-de-Seine (dont LYONNAISE DES EAUX est elle-même actionnaire pour 12 %); 15 % dans la firme de génie civil ENTREPRISES ALBERT COCHERY SA de Paris (où LYONNAISE DES EAUX est intéressée déjà pour 10 % - cf. n° 559 p.49); 20 % dans la CIE DE PRODUCTION THERMIQUE & DE DISTRIBUTION-C.P.T.D. SA de Puteaux/Hts-de-Seine (où la participation directe et indirecte de LYONNAISE DES EAUX s'élèvera ainsi à 48,99 % - cf. n° 561 p.46); 33 % dans la CIE GENERALE D'ENTREPRISE & D'EXPLOITATION DES EQUIPEMENTS THERMIQUES SA de Paris (cf. n° 498 p.40).

Seconde entreprise française de distribution d'eau après la CIE GENERALE DES EAUX SA de Paris (cf. n° 597 p.18), la LYONNAISE DES EAUX a réalisé en 1970 un chiffre d'affaires de F. 337 millions.

(615/27) Le groupe ELTRA CORP. de Brooklynn/N.J. (cf. n° 614 p.18) a procédé à la dissolution de ses filiales françaises de crédit UNIFIVAC-UNION FINANCIERE POUR LA VENTE A CREDIT SA (Paris) et (à travers la précédente) CREDIMA SA (Châtillon-sous-Bagneux/Hts-de-Seine), dont la liquidation sera assurée par M. Aymeric de Faramond.

(615/27) Une concentration est en cours entre les banques coopératives italiennes BANCA MUTUA POPOLARE ARETINA Srl (Arezzo), BANCA POPOLARE DELLA PROVINCIA DI LIVORNO Srl (Livourne) et BANCA POPOLARE SENESE Srl (Sienne) au profit de la troisième. Transformée en BANCA POPOLARE DELL'ETRURIA Srl, celle-ci, dont la création remonte à 1865, transférera son siège à Arezzo et couvrira avec 33 succursales les provinces d'Arezzo, Grossetto, Livourne et Sienne.

INDUSTRIE ALIMENTAIRE

(615/27) Spécialiste aux Pays-Bas d'aliments de substitution au lait pour porcins et veaux, la firme VEEVOEDERBEDRIJF ALPURO N.V. (Uddel) a renforcé son réseau commercial en République Fédérale en faisant ouvrir à Bontheim par sa filiale ALPURO-KRAFTFUTTER GmbH de Bookholt (capital de DM. 50.000) une succursale que dirigent MM. P. Boeve et P.J. Roos.

(615/28) La distribution à Berlin des alcools et eaux de vie de la Division CANADA DRY INTERNATIONAL INC. (New York) du groupe NORTON SIMON INC. de New York (cf. n° 542 p.33) sera désormais assurée par la nouvelle CANADA DRY BERLIN VERTRIEBSGESELLSCHAFT mbH (capital de DM. 20.000), dont les fondateurs-gérants sont M. Gerhard Behr et Mme Ursula Hermann-Lensing.

CANADA DRY INTERNATIONAL possède une filiale à Offenbach/Rhein, DEUTSCHE CANADA DRY GmbH (cf. n° 553 p.32), responsable de l'importation de ses concentrés pour boissons alcoolisées et de la gestion de ses intérêts commerciaux dans le pays. Elle a également en République Fédérale plusieurs licenciés et "franchisés", notamment KÖNIGSBACHER BRAUEREI AG, VORM. JOS. THILLMANN (Coblence), CANADA DRY-GETRÄNKEINDUSTRIE ALEXANDER LOULAKIS KG (Francfort), CANADA DRY GETRÄNKEINDUSTRIE RHEIN-RUHR GmbH (Essen), etc...

(615/28) Membre du groupe italo-suisse WINEFOOD INTERNATIONAL WINE & FOOD C°-IWAC SpA de Milan (cf. n° 599 p.20), la firme vinicole LUIGI CALISSANO d'Alba/Cuneo (cf. n° 540 p.29) a confié la distribution de ses produits (vins piémontais, vermouths, mousseux) aux Etats-Unis à la filiale de New York CROSSE & BLACKWELL C° (cf. n° 291 p.27) du groupe NESTLE ALIMENTANA SA de Vevey (cf. n° 604 p.31).

Celui-ci, qui a récemment négocié l'absorption (cf. n° 588 p.33) du groupe de Berne URSINA-FRANCK AG (cf. n° 605 p.31), s'est trouvé intéressé dans ce secteur au travers de la filiale (87 %) ALLGAUER ALPENMILCH AH (cf. n° 601 p.29) de celui-ci à Munich, propriétaire des vignobles "Goldener October".

(615/28) Décidée il y a quelques mois (cf. n° 580 p.37) sous l'égide du groupe FASCO (cf. n° 594 p.23), qu'anime M. Michele Sindona, l'absorption des firmes de Milan TERRANI SpA (torréfaction de cafés) et MERX SpA (négoce de denrées alimentaires) par le groupe de chocolaterie et confiserie de Turin TALMONE SpA (cf. n° 602 p.31) est devenue effective.

TALMONE (capital autorisé de Li. 7,5 milliards) s'apprête d'autre part à absorber la biscuiterie ERMENEGILDO MAGGIORA de Collegno/Torino (marques Bis Toast, Champagnini, Toujours, etc...) - dont le groupe FASCO a racheté dernièrement le contrôle à la famille Maggiora - et à reprendre son ancienne raison sociale VENCHI UNICA SpA (cf. n° 451 p.23).

(615/28) Le groupe brassicole de Dortmund D.U.B. -DORTMUNDER-UNION-BRAUEREI AG (cf. n° 604 p.32) s'apprête à acquérir la participation minoritaire qui lui manque pour avoir pris le contrôle absolu à Bochum de la brasserie (230.000 hl/an) SCHLEGEL-SCHARPENSEEL-BRAUEREI AG (cf. n° 599 p.29), où il est déjà majoritaire pour avoir repris récemment l'intérêt minoritaire qu'y détenait la WESTFALENBANK AG de Bochum (groupe BAYERISCHE HYPOTHEKEN & WECHSELBANK AG de Munich - cf. notamment n° 601 p.27).

(615/29) Filiale commune aux Pays-Bas des groupes PETER PAUL INC. (Naugatuck/Conn.) et W.R. GRACE C° (New York), la compagnie chocolatière et de confiserie KON. FABRIEK VAN CACAO & CHOCOLADE C.J. VAN HOUTEN & ZOON N.V. de Weesp (cf. n° 610 P.21) sera désormais représentée à Londres par la nouvelle VAN HOUTEN (U.K.) LTD (capital de £ 30.000).

La compagnie néerlandaise a dernièrement cédé ses activités industrielles chez les Six (cf. n° 593 p.33) à l'entreprise allemande LEONHARD MONHEIM SCHOKOLADE-FABRIK GmbH (Aachen), laquelle s'est donnée en conséquence deux filiales VAN HOUTEN d'exploitation et vente, l'une en République Fédérale (Aix-la-Chapelle), l'autre en Belgique (Schelle).

(615/29) La coopération nouée récemment (cf. n° 608 p.30) à Amsterdam en matière de produits diététiques alimentaires pour animaux entre la filiale pharmaceutique PHILIPS DUPHAR NEDERLAND N.V. (cf. n° 540 p.36) du groupe N.V. PHILIPS' GLOEILAMPENFABRIEKEN d'Eindhoven (cf. n° 614 p.17) et l'entreprise TROUW & C° N.V. (cf. n° 543 p.28) a débouché sur la création à Putten/Gelderland d'une filiale paritaire, FARMIX N.V. (capital autorisé de Fl. 0,5 million), avec pour administrateurs MM. J.D. Siemons, O. Surrenbrock, D. Hofhuis et P. Th. Smit.

(615/29) Le groupe français GENERALE ALIMENTAIRE SA-GASA de Neuilly/Hts-de-Seine (cf. supra, p.15) a élevé son capital à F. 72,4 millions pour avoir : 1) transformé de minoritaire en majoritaire sa participation, acquise en avril 1970 (cf. n° 559 p.38), dans la manufacture de rillettes ETS BORDEAUX-CHESNEL SA de Champagne/Sarthe (cf. n° 564 p.35), qui réalise un chiffre d'affaires annuel de F. 32 millions; 2) absorbé les entreprises STE MARCHAND SA de Pantin/Seine-St-Denis (cf. n° 599 p.30 et ANCIENS ETS CHARLES KLEIN SA (Nancy/Meurthe & Moselle).

MARCHAND, premier producteur français de poivre et épices (marque "Aussage" et "Proivrossage") avec 60 % du marché, réalise un chiffre d'affaires annuel de F. 55 millions (usines à Marseille, Le Havre et Bordeaux). KLEIN (capital de F. 1 million) est spécialisée dans les vinaigres et conserves au vinaigre.

(615/29) Affiliée pour 12,8 % et 12,7 % respectivement à la BANQUE DE L'INDOCHINE SA (cf. n° 614 p.24) et au groupe d'assurances LA PATERNELLE SA (cf. n° 613 p.19), la compagnie française de spiritueux CUSENIER-SA DE LA GRANDE DISTILLERIE E. CUSENIER FILS AINE & CIE (cf. n° 595 p.34) a présidé à la création à Paris de la firme d'import-export et négoce de fruits confits, semi-confits ou frais ainsi que de concentrés de liqueurs et spiritueux INTERNATIONAL FRUITS-LIQUEURS SA (capital de F. 1 million), que préside M. Maurice Parfait.

Elle y a pour associées l'entreprise de spiritueux COINTREAU Sarl d'Angers/M. & L. (cf. n° 560 p.37) avec ses affiliées ETS REGNIER, SODIMAR-COINTREAU SA de Paris (cf. n° 559 p.38) et STE SOREMA, ainsi que les compagnies APTUNION-UNION DES FABRICANTS DE FRUITS CONFITS D'APT (Apt/Vaucluse), CONSORTIUM PARISIEN DE PARTICIPATIONS FINANCIERES-COPAFI SA (Paris) et STE DIALCO SA (Paris et Apt).

(615/30) Confirmant son récent projet (cf. n° 605 p.32), l'UNION SUCRIERE DE L' AISNE SA (Paris) a fait apport de son usine d'Aulnois-sous-Laon/Aisne (qui traite 6.000 tonnes de betteraves par jour) à la STE NOUVELLE DE RAFFINERIE LEBAUDY-SOMMIER SA de Neuilly/Hts-de-Seine (cf. n° 612 p.31) qui, pour rémunérer cet apport (F. 86,5 millions), a élevé son capital à F. 47,4 millions, désormais détenu pour 40 % (contre 10 %) par UNION SUCRIERE.

INDUSTRIE NUCLEAIRE

(615/30) De création récente (cf. n° 595 p.34) à Paris avec pour objet le regroupement des entreprises et organismes français compétents en matière de traitement de l'uranium, la compagnie COMURHEX-STE POUR LA CONVERSION DE L'URANIUM EN METAL & HEXAFLUORURE SA a porté son capital à F. 28,7 millions pour avoir : (1) absorbé la STE DE RAFFINAGE D'URANIUM-S.R.U. SA (Courbevoie/Hts-de-Seine, avec usine à Malveyzy/Aude), représentant un actif de F. 7,4 millions; (2) reçu de la STE DES USINES CHIMIQUES DE PIERRELATTE SA (filiale à 50,75 % du groupe UGINE KUHLMANN SA - cf. n° 612 p.19) son usine de Pierrelatte.

S.R.U. appartenait pour 40 % à SAINT-GOBAIN-TECHNIQUES NOUVELLES SA (groupe SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON SA - cf. supra, p.27), pour 30 % à AZOTES & PRODUITS CHIMIQUES SA (groupe public E. M. C. -ENTREPRISE MINIERE & CHIMIQUE SA - cf. n° 613 p.29) et pour 30 % au C.E.A. -Commissariat à l'Energie Atomique, tous trois actionnaires de COMURHEX avec 5 %, 10 % et 34 % respectivement aux côtés de PIERRELATTE avec 51 %.

METALLURGIE

(615/30) Les liens de collaboration technique unissant les entreprises de chaudronnerie et constructions métalliques C.M.P. -CONSTRUCTIONS METALLIQUES DE PROVENCE SA de Levallois-Perret/Hts-de-Seine (cf. n° 588 p.34) et DURO-FELGUERA SA de Madrid (cf. n° 456 p.27) ont été renforcés avec la création d'une filiale 50/45 au siège de la seconde, FELGUERA-PROVENCE SA (capital de Ptas 10 millions).

Une des récentes initiatives du partenaire français a été la constitution à Milan - à travers sa filiale de Luxembourg CHAUDRONNERIE HOLDING SA - de la société commerciale et d'assistance technique COSTRUZIONI METALLICHE DI PROVENZA ITALIA SpA, où il a pour associée symbolique la compagnie de portefeuille TEVALEV TRUST REGISTERED (Eschen/Liechtenstein).

(615/31) Des intérêts belges, portés par M. Jules Vergouts (résidant à Paris) pour 12,5 %, et français, portés notamment par MM. Daniel Pouet (40 %) et Edmond Le Nouvel (32,5 %), ont été à l'origine à Paris de la STE D'EXPLOITATION DES PROCÉDES CACERMET SA (capital de F. 100.000), que préside M. J. Vergouts. La nouvelle affaire a pour objet la prise en gérance libre de l'entreprise française de pièces détachées à base de fils métalliques de très haute technicité pour les industries chimique, électronique et nucléaire CACERMET-CIE POUR L'APPLICATION DES PRODUITS CATALURGIQUE, CERAMETALLURGIQUES & METALLURGIQUES SA de Puteaux/Hts-de-Seine (cf. n° 555 p.33).

Animée jusqu'ici par M. André Letiers, celle-ci (marques "Truflex", "Alizon", "Coves" et "Conflex"), qui exploite une usine à La Ferté Bernard/Sarthe, possède une filiale à Mechelen/Anvers, CACERMET-MICROFORMAGE N.V., ainsi que des succursales à Bruxelles, Cologne et New York. Elle représente en France de nombreuses firmes, américaines et britanniques notamment, de métaux et alliages légers.

(615/31) La CIE INTERNATIONALE DE L'ETAIN-COMETAIN SA (Bruxelles) a acquis de la COFININDUS-CIE FINANCIERE & INDUSTRIELLE SA de Bruxelles (cf. n° 599 p.27) la moitié de sa participation (33,31 %) à Athènes dans le holding VIOHALCO SA (cf. n° 562 p.35).

Celui-ci coiffe notamment : (1) l'entreprise de tubes d'acier et radiateurs, produits de fonderie et équipements sanitaires VIOHALCO SANITAS SA, où il a pour associées minoritaires COFININDUS et COMETAÏN ainsi que la compagnie FORGES DE THY-MARCINELLE & MONCEAU SA de Marcinelle (cf. n° 596 p.29); (2) l'entreprise de tréfilerie et câblerie électrique VIOHALCO CABLES SA, en association avec les groupes SIEMENS AG de Berlin (cf. n° 614 p.20) et PHELPS DODGE COPPER PRODUCTS CORP. de New York (cf. n° 561 p.38); (3) l'entreprise métallurgique VIOHALCO ALUMINIUM SA, où il a pour associée minoritaire la compagnie ALUMINIUM DE GRECE SA d'Athènes (groupe CIE PECHINEY SA - cf. n° 612 p.34); etc...

(615/31) Connue pour ses matériels de chauffage et réfrigération en tôle émaillée (chaudières, réchauffeurs, générateurs de vapeur, etc...), l'entreprise italienne OFFICINE BINI SpA de Rovereto-Trento (cf. n° 568 p.26) a mis fin aux activités de la firme commerciale de Paris BINI FRANCE Sarl, et en a confié la liquidation à M. J.F. Isaia.

Celle-ci, qui avait récemment vu sa compétence élargie au Benelux et au Danemark, avait été créée à Nantes fin 1968 par la CIE NANTAISE DE TRAVAUX INDUSTRIELS & NAVALS SA (Nantes), qui lui avait fait apport de sa représentation exclusive en France de l'entreprise italienne.

(615/31) Des intérêts belges portés par M. G. Danse (Herstal) et G. Masereel (Louvain) ont participé pour 41 % à la création à Barcelone de l'entreprise de transformation métallurgique SADEX SA (capital de Ptas 1 million).

(615/32) La firme de commerce de gros de coffre-forts et caisses à fermeture de sûreté ALLGEMEINE SICHERHEITSTRESOR GmbH & C° KG de Francfort a ouvert à Zurich une succursale dirigée par MM. E. Christen et M. Lee-mann.

PARFUMERIE

(615/32) Les intérêts à l'étranger de la firme française de produits aromatiques pour parfumerie, cosmétiques et savonnerie P. ROBERTET & CIE SA de Grasse/A.M. (cf. n° 554 p.36) se sont enrichis d'une filiale à Londres, ROBERTET (U.K.) LTD (capital de £ 1.000).

Présidée par M. Jean Maubert, la fondatrice est affiliée depuis 1970 à la compagnie suisse L. GIVAUDAN & CIE SA de Vernier (cf. n° 593 p.30), elle-même liée financièrement au groupe chimico-pharmaceutique de Bâle F. HOFFMANN-LA ROCHE & CIE AG (cf. n° 594 p.31).

PETROLE

(615/32) La simplification récemment décidée (cf. n° 614 p.28) des intérêts du groupe OCCIDENTAL PETROLEUM CORP. (Los Angeles) en République Fédérale a été réalisée dans un premier temps au profit de la filiale KLEINHOLZ MINERALOEL GmbH d'Essen (cf. n° 506 p.32). Transférée à Düsseldorf, celle-ci a absorbé la filiale de distribution OCCIDENTAL OEL DEUTSCHLAND GmbH (Düsseldorf), s'est transformée en OCCIDENTAL OEL GmbH et a vu son capital porté de DM. 4 à 16,49 millions. Dirigée par MM. N. Heberer, D. Hebler et D.G. Möhrmann, elle est désormais sous le contrôle majoritaire direct de la filiale de raffinage et goudrons MINERALÖL AG de Brunsbüttel/Hambourg (anc. AG FÜR CHEMISCHE & TEERPRODUKTE-TEERCHEMIE - cf. n° 450 p.35).

Cette dernière, qui y a pour associée minoritaire sa compagnie-soeur de Berlin KRAFTSTOFFHANDELSGESELLSCHAFT mbH (affiliée également à la compagnie néerlandaise HANDELMIJ. ZUIDERZEE N.V. de Hilversum), possède deux autres filiales (absolues), REEDEREI OSTERMOOR GmbH et MINERALÖL- & ASPHALTHANDELS GmbH, toutes deux à Hambourg. Le groupe a en outre dans le pays un intérêt direct de 50 % dans l'entreprise pétrochimique CONDEA PETROCHIMIE GmbH de Brunsbüttel (cf. n° 554 p.37), égal à celui de la DEUTSCHE TEXACO GmbH de Hambourg (cf. n° 597 p.31).

(615/33) La CIE INTERNATIONALE DE L'ETAIN-COMETAIN SA de Bruxelles (cf. supra, p.31) a porté à 33,3 % sa participation au Congo dans la STE DU LITTORAL CONGOLAIS-SOLICO SA (Kinshasa).

Contrôlée désormais à 66,6 % par la compagnie de portefeuille COMETRA-CIE FINANCIERE & DE GESTION POUR L'ETRANGER SA de Bruxelles (groupe BRUFINASTE DE BRUXELLES POUR LA FINANCE & L'INDUSTRIE SA - cf. n° 613 p.19), SOLICO procède à des recherches d'hydrocarbures dans les eaux territoriales du Congo, en association 34,75/65,25 avec le groupe GULF OIL CORP. de Pittsburgh/Pa. (cf. n° 608 p.29).

PLASTIQUES

(615/33) La firme allemande de distribution de mousses plastiques à usage industriel WILLI ILLBRUCK KG (Bergisch Neukirchen) a installé sous son nom deux filiales commerciales, l'une en Suisse et l'autre en Autriche. La première (capital de FS. 50.000) est sise à Münchenstein, et la seconde (Sh. 100.000) à Vienne.

PUBLICITE

(615/33) Le groupe publicitaire de New York B.B.D.O. - INTERNATIONAL INC. (cf. n° 612 p.38) a doté sa filiale d'Amsterdam FRANZEN, HEY & VELTMAN-BBDO ADVIESBUREAU VOOR RECLAME & MARKETING N.V. (cf. n° 592 p.48) d'une filiale de sélection et placement de personnel, P. & S. NEDERLAND-ADVIESBUREAU VOOR PERSONEELWERVING & SELECTIE N.V. (capital de Fl. 25.000), dirigée par MM. T.A. Braun, R.H. Sillmann et J. Overgaauw.

Le groupe a par ailleurs décidé d'alléger ses intérêts en France en dissolvant la filiale de Paris BATTEN, BARTON, DURSTINE & OSBORN SA (cf. n° 423 p.23) au capital de F. 750.000, dont M. Victor Emery sera liquidateur. En revanche, il s'apprête à renforcer ses intérêts en Grande-Bretagne grâce à une association avec l'agence P.K.L. LTD (Londres).

TEXTILES

(615/33) Le groupe de confection N.V. VERENIGDE NEDERLANDSE CONFECTIEBEDRIJVEN-VENECO de Middelburg (cf. n° 549 p.40) a rationalisé ses intérêts en Belgique en fusionnant ses filiales SCHELLEKENS N.V. de Bocholt (cf. n° 522 p.39) et NICOLAN N.V. de Langemark (celle-ci à travers la filiale de Middelburg ZEEUWSCHE CONFECTIE FABRIEKEN N.V. - cf. n° 397 p.27). Transformée en VENECO BELGIUM N.V., la seconde, firme absorbante, a élevé son capital à FB. 3,3 millions.

(615/34) Le groupe GENESCO INC. de Nashville/Tenn. (cf. n° 589 p.51) s'apprête à simplifier ses intérêts en République Fédérale en regroupant plusieurs filiales de lingerie, chemiserie et peignoirs au sein d'une nouvelle affaire à Munich, GENESCO AG, directement contrôlée par le holding de Zurich GENESCO EUROPA AG (cf. n° 476 p.30).

Les entreprises concernées, qui réalisent ensemble un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM. 56 millions, sont notamment CHARMOR AG de Weingarten/Württ. (à travers le holding GENESCO INTERSTYLE AG de St-Gall - cf. n° 588 p.28), CHARMOR GmbH et CHARMOR WOHNUNGSBAU GmbH (Weingarten), BOHNE MORGENRÖCKE, MARTHA ÜBEL KG de Berlin (cf. n° 445 p.33) et ETERNA HERRENWÄSCHEFABRIK AG de Passau (cf. n° 466 p. 36).

(615/34) La firme allemande de tissage et confection ERBA AG FÜR TEXTILINDUSTRIE d'Erlangen (cf. n° 503 p.37) s'est donnée à Paris une filiale commerciale, ERBA FRANCE Sarl (capital de F. 20.000), gérée par MM. P. Lesouef et Hans Moser.

Contrôlée par le groupe WALTER L. WOLF (Zurich) et affiliée à la BERLINER-HANDELSGESELLSCHAFT FRANKFURTER BANK AG (Francfort et Berlin), la fondatrice réalise avec plus de 5.000 employés un chiffre d'affaires annuel de DM. 220 millions environ. Sa principale filiale est la firme de confection A. GÜTMANN & C° GmbH (Göppingen).

(615/34) Le groupe AKZO N.V. d'Arnhem (cf. n° 613 p.32) s'apprête à renforcer ses intérêts dans l'industrie des fibres chimiques et synthétiques en République Fédérale au profit de sa filiale GLANZSTOFF AG de Wuppertal (cf. n° 597 p.16) : celle-ci a lancé une offre publique en vue d'acquérir la participation minoritaire qui lui manque pour avoir le contrôle absolu à Wuppertal-Ode de la firme de rayonne cupro-ammoniacale J.P. BEMBERG AG (cf. n° 533 p.43).

En Suisse, le groupe a repris à son affiliée de Glarus SASTIG AG (cf. n° 497 p.19) le contrôle direct de l'entreprise de fibres synthétiques (rayonne et nylon) et rubans adhésifs (près de 60 % de son activité) FELDMÜHLE AG de Rorschah/St-Gall (cf. n° 446 p.34).

(615/34) Une concentration a été réalisée en Italie entre les entreprises CONFEZIONE EMPOLESE-C.EM. SpA et CONFEZIONI LINEXTER SpA d'Empoli/Florence ainsi que LOBSTER SpA d'Orvieto/Terni (cf. n° 562 p.42) et LEBOLE EUROCONF SpA d'Arezzo (cf. n° 608 p.32).

Celle-ci, compagnie absorbante, appartient pour 50 % au groupe public E.N.I. - ENTE NAZIONALE IDROCARBURI SpA (Rome) à travers la compagnie de Milan LANE-ROSSI SpA (cf. n° 589 p.32) - laquelle a elle-même dernièrement absorbé trois filiales ou affiliées : MARLANE SpA (Praia a Mare/Cosenza), PELLI & LANE-SAPEL SpA (Milan) et THERMOTEX SpA (Milan).

TRANSPORTS

(615/35) Les intérêts chez les Six du groupe de mécanique lourde et métallurgie KLÖCKNER & C° de Duisburg (cf. n° 596 p.31) se sont enrichis à Paris d'une filiale de transport, affrètement et groupage, TRANSALTRA Sarl (capital de F. 50.000), dont il partage le contrôle 90/10 avec sa filiale spécialisée KLÖCKNER TRANSPORT GmbH (Duisburg).

KLÖCKNER & C° possède à Paris une autre filiale, KLÖCKNER FRANCE Sarl (domiciliant la nouvelle affaire), gérée par M. Pierre Wittevrongle, mais il a mis fin récemment (cf. n° 591 p.28) aux activités de la firme de distribution de matériels de génie civil KLÖCKNER BAMA CO Sarl (Vitry/Val-de-Marne).

(615/35) La C.G.T.-CIE GENERALE TRANSATLANTIQUE SA de Paris (cf. n° 604 p.40) est devenue membre à Amsterdam du consortium anglo-néerlandais CENTRAL AMERICA SERVICES-C.A.S. (cf. n° 564 p.45), qui exploite des lignes régulières entre l'Europe et des ports occidentaux d'Amérique Centrale (par Panama).

Les fondatrices de C.A.S. ont été en mai 1970 les compagnies maritimes de Rotterdam N.V. AMERIKAANSCH E STOOMVAART-MIJ. "HOLLAND AMERIKA LIJN" (cf. n° 610 p.21), d'Amsterdam KON. NEDERLANDSCHE STOOMBOT MIJ. K.N.S.M. N.V. (cf. n° 579 p.41) et de Londres ROYAL MAIL LINES LTD (groupe FURNESS WITHY & C° LTD de Londres).

(615/35) Filiale à Mannheim-Rheinau du groupe de magasins généraux et entreposage PAKHOED HOLDING N.V. de Rotterdam (cf. n° 613 p.41), la firme de transports et affrètement TANKLAGER-GES. BRUNO HOYER-PAKHOED mbH (cf. n° 426 p.31) s'est elle-même donnée une filiale à Innsbruck, BRUNO HOYER INTERNATIONAL FACHSPEDITION GmbH (capital de Sh. 100.000), dont les gérants sont MM. Walter B. Hoyer (Hamburg) et Gottfried Angerer (Innsbruck).

(615/35) Une association paritaire conclue à Anvers par la société d'affrètement, consignation et transport UHLMANN & C° KG de Hambourg avec son homologue EMTO Pvba a donné naissance à la firme UHLMANN & C° N.V. (capital de FB. 0,5 million), dirigée par MM. Gero Bestohzn (Hambourg) et Louis Peeters (Anvers).

(615/35) Une association paritaire nouée entre l'homme d'affaires néerlandais Petrus Mol (Roosendaal) et l'entreprise française SITT-STE INTERNATIONALE TRANSIT TRANSPORT SA (Paris) a donné naissance, au siège de celle-ci, à l'entreprise de transports terrestres, maritimes, fluviaux et aériens MOSI SA (capital de F. 100.000), que préside M. Philippe Lionel-Marie.

(615/36) L'entreprise yougoslave de mécanique lourde ZAVODI CREVNA ZASTAVA de Kragujevac (cf. n° 589 p.24) - licenciée notamment depuis une quinzaine d'années du groupe FIAT SpA de Turin (cf. n° 614 p.19) pour la construction de véhicules de tourisme - a confié ses transports internationaux à la firme de Milan SACET SpA-STA ITALO JUGOSLAVA DI COOPERAZIONE ECONOMICA SpA. Animée par MM. T. Notarangeli, P. Rakovic et R. Riggio, celle-ci (capital de Li. 250 millions) possède des succursales à Turin, Trieste et Rome.

(615/36) Affiliée au groupe JOHN SWIRE & SONS LTD (Londres), la compagnie aérienne CATHAY PACIFIC AIRWAYS (LONDON) LTD, que préside M. Gilbert-E. Allen, a ouvert à Paris une succursale dirigée par M. Alain Pradier.

DIVERS

(615/36) La manufacture française de skis et articles de sport ETS ABEL ROSSIGNOL Sarl de Voiron/Isère (cf. n° 527 p.38) s'est donnée une filiale industrielle absolue à Barcelone, SKIS ROSSIGNOL DE ESPANA SA (capital de Ptas 30 millions), dont la production annuelle, destinée principalement à l'exportation, atteindra 130.000 paires.

A l'étranger, la fondatrice était déjà présente à Munich avec la firme ROSSAL SPORTARTIKEL GmbH, où elle est associée avec la compagnie de Genève HOLDING STUDIA SA; à Hergiswil/Lucerne avec HALDEMANN ROSSIGNOL AG; à Vienne avec ROSSIGNOL-SKI-VERTRIEBS GmbH (Vienne). Aux Etats-Unis et au Japon, ses fabrications sont distribuées par les compagnies WOLVERINE WORLD WIDE INC. (Rockford/Mich.) et MITSUI & C° LTD de Tokyo (cf. n° 611 p.35).

(615/36) Membre du groupe C. BERTELSMAN VERLAG KG de Gütersloh (cf. n° 612 p.26), la firme d'impression et édition MOHNDRUCK REINHARD MOHN oHG de Gütersloh (cf. n° 398 p.24), qu'animent MM. Herbert Multhaupt et Heinz Kühnberger, s'apprête à prendre pied en France avec l'installation d'une imprimerie à Lens/Pas-de-Calais. Appelée à occuper quelque 400 personnes, celle-ci sera exploitée par une filiale constituée à cet effet, SOTRADIS Sarl (Lens).

(615/36) Un accord à long terme de coopération réciproque a été conclu dans le domaine des semences et plants pour horticulture et gazon entre la filiale RHM AGRICULTURAL INDUSTRIES LTD du groupe de Londres RANKS HOVIS Mc DOUGALL LTD (cf. n° 578 p.34) et l'entreprise néerlandaise KON. KWEEKBEDRIJF & ZAADHANDEL D.J. VAN DER HAVE N.V. de Kapelle-Biezeling (cf. n° 292 p.34).

(615/36) Spécialisée à Londres dans la fabrication de pipes, la compagnie CADOGAN LTD a ouvert en France (St-Claude/Jura) une succursale chargée de prendre en location-gérance l'usine de son homologue CHAPUIS, COMOY & CIE SA (St-Claude).

INDEX DES PRINCIPALES SOCIETES CITEES

A. C. I. - Australian Consolidated Industries	P. 24	Chimique des Charbonnages (Sté)	P. 16
Agache-Willot	16	Cisalpine Overseas Bank	25
Akzo	34	Cofinindus	31
Allgemeine Sicherheitstresor	32	Cointreau	29
Alpuro	27	Cométain-Cie Internationale de l'Etain	31-33
Automation für Graphische Technik	22	Compactus	19
Babcock & Wilcox	21	Compteurs (Cie des)	19-24
Badin Industries	17	Comurhex	30
Ballemans (A. C.)	15	Constantin	21
Banca Agricola Commerciale di Altamura	26	Constructions Métalliques de Provence	30
Banca Fasanese	26	Coparfi	19
Banca Popolare dell'Etruria	27	C. O. T. E. C. O. - Cia Tecnica Consulenze	25
Banca Rosenberg Colorni & C°	26	Credima	27
Banco Ambrosiano	25	Crédit Lyonnais	24-26
Banco di Roma	26	Crosse & Blackwell	28
Bank of Tokyo	26	Crouzet	17
Banque de l'Indochine	24-29	Cummings & C°	18
Banque Nationale pour le Commerce & l'Industrie Ocean Indien	26	Cusenier	29
Banque Nationale de Paris	24-26	D. A. Italia	20
Banque de l'Union Européenne	26	Davy-Ashmore	20
B. B. D. O.	33	Degrémont	27
Bemberg (J. P.)	34	Didier	25
Berger-Bauboag (Julius)	14	Dortmunder Union-Brauerei	28
Bertelsman Verlag (C.)	36	D. S. E. - Daten-System-Entwicklung	23
Bini	31	Du Pont de Nemours & C° (E. I.)	16
Black Clawson	22	Electrobel	18
Bon Marché Maison Aristide Boucicaut (Au)	16	Eltra Corp.	27
Bordeaux-Chesnel	29	Emto	35
Brufina	33	E. N. I.	34
Cacermet	31	Entreprises Albert Cochery	27
Cadogan	36	Erba Textil	34
Calissano (Luigi)	28	Eterna	34
Canada Dry	28	Eternit	14
Cathay Pacific Airways	36	Euroclima	22
Cauwenberghe (Ets. van)	16	Exhol	17
Central America Services	35	Farmix	29
Chapuis, Comoy & Cie	36	Fasco	28
Charmor	34	Felguera-Provence	30
		Finalpen	13
		Financière de Suez	27

Française Duco (Sté)	P. 15	Manufacture d'Horlogerie Charvet-	
Franzen, Hey & Veltman	33	Delorme	P. 19
G.B. Entreprises	16	Marchand (Sté)	29
Gefac	23	Mess- & Prüftechnik	18
General American Transportation	21	Milton-Silor	20
Générale Alimentaire	15-29	Mineralöl	32
Générale d'Entreprise & d'Exploita-		Minimax	23
tion des Equipements Thermiques	27	Moncar	15
Générale Transatlantique (Cie)	35	Mosi	35
Genesco	34	Motorola	17
Gewerkschaft Keramchemie	15	Nantaise de Travaux Industriels &	
Givaudan & Cie (L.)	32	Navals (Cie)	31
Glanzstoff	34	Nestle Alimentana	28
Gleason Works	19	Noorlander & Zonen	14
Goldschmidt (Th.)	15	Nu Way	21
Grace C° (W.R.)	29	Nürnbergger Merkur Versicherung	13
Grün & Bilfinger	14	Occidental Oel	32
Gulf Oil	33	Officine Savio Macchine Tessili	22
Hanf-Union	23	P. & S. Nederland Adviesbureau	33
Hexa-Limbourg & Jacquemin	18	Pakhoed	35
Houten (Van)	29	Paternelle (La)	29
Houthandel v/h P.M. & J. Jon-		Péchiney	31
geneel	15	Pernod	21
Hoyer (Bruno)	35	Peters (Claudius)	21
Huard	20	Philips	29
I. H. C. -Holland	14	P.K.L.	33
Illbruck (Willi)	33	Pracesa-Productos Antiacidos &	
International Fruits-Liqueurs	29	Ceramicos	15
Internationale Transit Transport	35	Preussag	23
I.O.S.	23	Printemps (Au)	16
I.T.T.	23	Production Thermique & de Distribu-	
Jaeger (SA des Ets. Ed.)	17	tion (Cie de)	27
Joka-Johann Kapsamer	13	Ranks Hovis	36
Klöckner & C°	35	Reckitt & Colman	15
Kon. Kweekbedrijf & Zaadhandel		Reichhold Chemicals	16
D.J. van der Have	36	Renault	13
Kranenburg (Van)	20	Resinas Sinteticas	16
Lebaudy-Sommier	30	Robertet	32
Lebole Euroconf	34	Rossignol (Ets. Abel)	36
Lockwood Greene Engineers	25	Sacet	36
Lyonnaise des Eaux & de l'Eclairage	27	Sadex	31
		Saint-Gobain-Pont-à-Mousson (Cie)	27-30

S. A. I. P. -Sté d'Applications Industrielles de la Physique	P. 19	Terminal Installations	P. 14
Sänger & Massierer	22	Texaco	32
Saphymo-Srat	24	Thomson-C. S. F.	24
Sastig	34	Thomson-Houston-Hotchkiss-Brandt	24-25
Schäfer-Werke	22	T.N. Verkaufsautomaten	21
Schlegel-Scharpenseel-Brauerei	28	Toro Assicurazioni	26
Schlumberger	19	Traction & Electricité	18
S. E. M. B.	14	Transaltra	35
S. E. T. I. -Sté Européenne pour le Traitement de l'Information	19	Trouw & C°	29
S. F. E. N. A. -Sté Française d'Équipement pour la Navigation Aérienne	17	Ufiner	27
S. F. I. M. -Sté de Fabrication d'Instruments de Mesure	17	Ugine-Kuhlmann	30
Siemens	31	Uhlmann & C°	35
S. I. L. O. R. -Sté Industrielle de Lunetterie & d'Optique Rationnelle	20	Unilever	16
Singer	23	Union Carbide°	16
Sisco	23	Union Financière d'Anvers-Bufa	16
Slibailautos	26	Union Sucrière de l'Aisne	30
Sodeteg	25	Unité Hermétique (L')	24
Sodevelec-Sté des Véhicules Électriques	18	Ursina-Franck	28
Solico-Sté du Littoral Congolais	33	Usines Chimiques de Pierrelatte	30
Sony C°	18	Veneco	33
Soparti	13	Viohalco	31
Sotradis	36	Volpi	18
Stone-Platt	22	Westfalenbank	28
Système Fix	22	Winefood International Wine & Food C°	28
Talmone	28	Wolf (Walter L.)	34
		Wolseley-Hughes	21
		Young Chemical Engineering	20
		Zavodi Crevna Zastava	36

